

1^{ère} PARTIE :

**STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE
ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION**

CHAPITRE 1 :

METHODOLOGIE ET EVALUATION

Auteurs

- Ø LANGANI Youssouf
- Ø KABORE Idrissa
- Ø Sinaré tinga
- Ø Ouoba Pagari

1 - EVALUATION DE LA METHODOLOGIE DU RECENSEMENT

Cette évaluation a pour objectif de rassembler les renseignements disponibles sur la collecte et le traitement des données de l'opération. Elle se base essentiellement sur les rapports de terrain.

1.1 - PHASES PRELIMINAIRES A LA COLLECTE

Le recensement pilote est une des étapes importantes qui a précédé la phase terrain du RGPH de 1996. Il a permis de tester le déroulement réel de l'opération et d'opérer les redressements nécessaires. Ainsi, certaines questions de l'outil de collecte ont été restructurées et quelques problèmes cartographiques ont été relevés et corrigés.

1.2 - PERSONNEL DE TERRAIN

La phase terrain a mobilisé un personnel important :

- les délégués du Bureau Central du Recensement (BCR) (48). Ils étaient du personnel de l'INSD et des Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) ;
- les superviseurs provinciaux (45), départementaux (322) et communaux (39) et les contrôleurs (2232). Ces catégories étaient composées du personnel de l'administration provinciale (inspecteurs d'écoles, conseillers pédagogiques, des directeurs d'école, etc.) ;
- les agents recenseurs (environ 11 163) recrutés essentiellement au sein des enseignants du primaire, et dans une moindre mesure parmi les étudiants et les élèves du niveau de la classe de 3^{ème} minimum.

1.3 - FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN

Elle s'est déroulée en cascades et a débuté au niveau central par la formation des délégués BCR. Les superviseurs ont, à leur tour, été formés par les délégués BCR dans les chefs lieux de province. Les contrôleurs étaient recrutés par le superviseur qui assurait également leur formation. Le recrutement des agents recenseurs revenait à chaque contrôleur. La formation de ces derniers était donnée par les contrôleurs et dans certains cas assistés d'un superviseur ou du délégué BCR. Pour avoir plus d'harmonie dans le contenu de la formation, les agents recenseurs et les contrôleurs ont été regroupés dans la plupart des cas.

De prime abord, le profil des différentes catégories d'agents de terrain décrit dans les rapports, semble indiquer que le personnel impliqué possède les qualités requises pour mener à bien sa mission. Les délégués BCR qui, pour la plupart, ont une bonne expérience en matière de collecte d'une part et ; les superviseurs, contrôleurs et agents recenseurs qui majoritairement sont du corps enseignant d'autre part. Il faut tout de même noter que ces qualités seules ne suffisent pas, il faut entre autres, de la volonté et de la motivation.

1.4 - DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN

La plupart des rapports de terrain font état de difficultés sur le terrain, mais peu de précisions sont données sur la nature de ces difficultés.

1.4.1 - Refus de réponse

Il s'agit là des difficultés inhérente à toute opération de collecte mais il faut signaler que dans le cas particulier du présent recensement, le découpage administratif intervenu en 1996 a créé des antécédents dont la gestion n'a pas été facile sur le terrain. Des villages qui ont été rattachés à de nouveaux départements refusent d'être recensés. Dans d'autres cas le chef de ménage ne signale même pas la présence de certains membres de son ménage : cas courant surtout si l'intéressé souffre d'un handicap (lépreux, fou, etc.).

1.4.2 - Cahier du recensement inapproprié

Le format du cahier du recensement a fait que le remplissage n'a pas été facile pour certains agents recenseurs. Ceux-ci le déposaient par terre pour le remplir.

1.4.3 - Formation, Supervision et contrôle

L'absence de prise en charge des contrôleurs et des agents recenseurs qui devaient se rendre au lieu de la formation et durant leur séjour aurait beaucoup joué sur le moral des intéressés. Les activités de supervision et de contrôle ont apparemment débuté assez tardivement dans certaines zones faute de moyens comme le soulignent certains rapports en ces termes « la mise à la disposition tardive du carburant des superviseurs et des contrôleurs n'a pas favorisé rapidement le contrôle et la supervision... ». Le délégué BCR n'avait pas de véhicule à sa disposition pour coordonner les activités sur le terrain.

1.4.4 - Travaux cartographiques

Les travaux cartographiques n'ont pas été partout satisfaisants. Apparemment des ZD de moins de 400 ou de plus de 3 000 et même de 4 000 habitants ont été rencontrées dans certaines équipes. La localisation de certains villages sur les cartes était telle qu'il n'a pas été facile de repérer les limites exactes de certaines ZD.

1.4.5 - Sensibilisation

Les activités de sensibilisation n'ont pas été suffisantes dans certaines localités. Pour chaque cas de difficulté, des efforts ont été faits pour minimiser les risques d'erreurs possibles.

1.5 - TRAITEMENT DES DONNEES

Les travaux de codification et de saisie informatiques des données a nécessité l'implication d'un grand nombre d'agents. Les agents de codification ont tous été des agents recenseurs. Les agents de saisie quant à eux avaient pour la plupart effectué ce genre de travail soit avec l'INSD

ou d'autres institutions réalisant des enquêtes.

Pour parachever les activités de correction des données, un atelier qui a regroupé des démographes et des informaticiens expérimentés en analyse et traitement de données a permis d'élaborer des spécifications de corrections automatiques pour 1) réduire au minimum les incohérences pouvant apparaître dans les tableaux à publier ; 2) supprimer les « non déclarés » pour les variables essentielles et récupérer un maximum de cas de « non déclarés » pour les autres variables.

Toutes ces précautions prises ont certes contribuées à réduire les erreurs et nous fait penser que les données collectées sont de qualités acceptables. L'exploitation des données de l'enquête post censitaire aidera à apprécier la couverture géographique et le contenu de certaines variables.

2. EVALUATION DES CHIFFRES GLOBAUX DE LA POPULATION

2.1 ESTIMATIONS DE LA POPULATION

Il s'agit de comparer ici les effectifs de population observés au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 (RGPH-96) à ceux fournis par d'autres sources. Avec les opérations inter-censitaires, la population du Burkina Faso en 1996 a été estimée à 10 469 745 habitants (INSD, 1996). Rapproché aux données du RGPH-96, cet effectif est légèrement supérieur. Cela n'atteste pas d'une sous déclaration mais plutôt d'une collecte des données satisfaisante. En effet, considérant la tendance à la baisse de l'accroissement démographique, il y a des raisons de dire que l'effectif observé est vraisemblable.

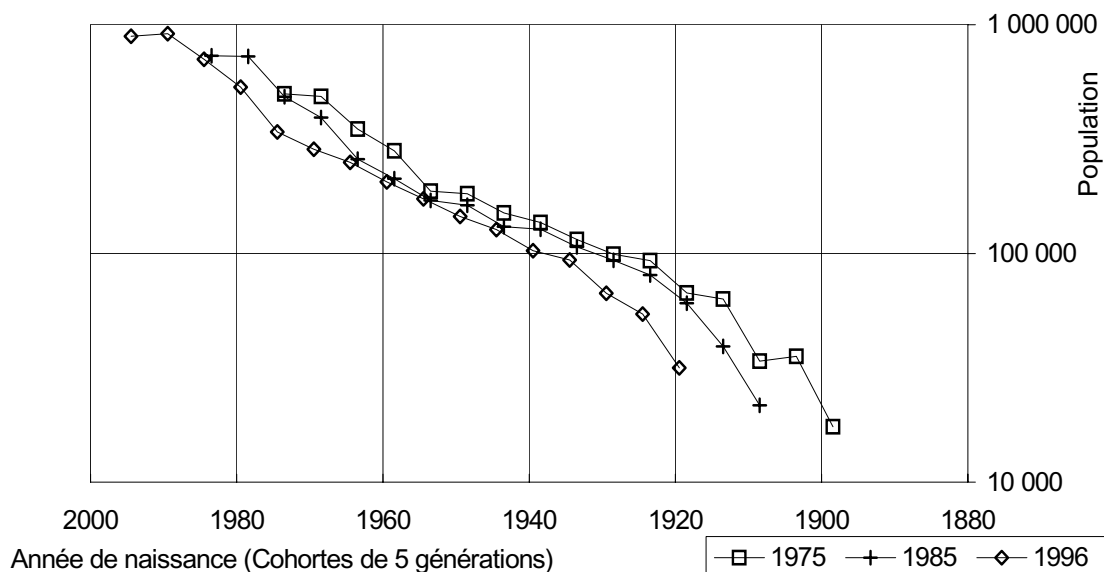
Une confrontation avec d'autres sources autres que celles de l'INSD aurait été intéressante, mais compte tenu de la non maîtrise des différentes méthodologies d'estimation pour certains et pour d'autres de la qualité insatisfaisante, il serait hasardeux de vouloir en faire des comparaisons.

Lorsqu'on fait des comparaisons de ces estimations à des niveaux géographiques plus fins, des écarts apparaissent, mais restent une résultante du découpage ou de l'échantillonnage. Ils n'entachent pour autant pas l'ensemble des résultats. En somme la vraisemblance des résultats est raisonnable et on peut admettre que globalement les distorsions dans les chiffres sont mineures.

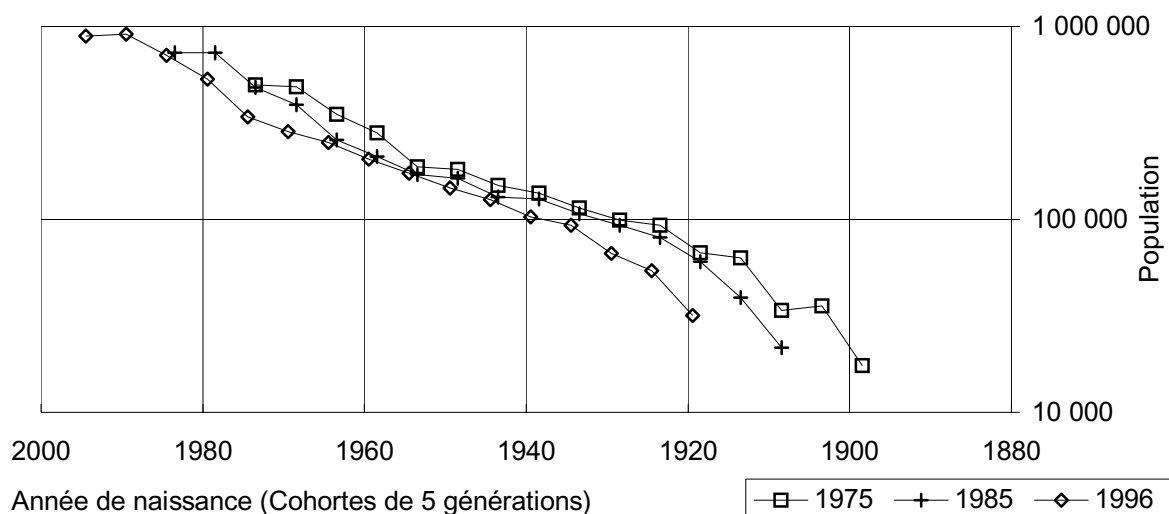
2.2 COHORTES RECONSTITUEES

Il s'agit de voir à partir de plusieurs sources antérieures au RGPH-96 l'évolution des effectifs des générations. Le principe de base est que les effectifs de chaque génération s'amenuisent d'un recensement à l'autre. Les courbes des générations reconstituées pour chaque source sont plus ou moins parallèles. Celles des sources antérieures restent au-dessus des suivantes en absence de perturbations.

Graphique 1 : Cohortes masculines reconstituées à partir des recensements du Burkina Faso



Graphique 2 : Cohortes féminines reconstituées à partir des recensements du Burkina Faso



L'analyse des courbes des cohortes reconstituées (Graphiques 1 et 2) fait ressortir des anomalies. Théoriquement, il ne devrait pas y avoir d'intersection entre les différentes courbes, or celles que l'on observe illustre des distorsions. Au regard de l'allure générale des différentes courbes, on peut conclure à une meilleure qualité des données de 1996 en raison de l'évolution relativement régulière et normale des effectifs d'une génération à l'autre.

Quel que soit le sexe, les effectifs par génération des différentes sources sont discordantes. Si certaines incohérences trouvent des justifications historiques, il ne faut surtout pas perdre de vue les possibilités d'erreurs d'énumération dans les opérations précédentes (omissions). Particulièrement en ce qui concerne les moins de cinq ans, il y a une sous énumération systématique.

2.3 TAUX DE SURVIE

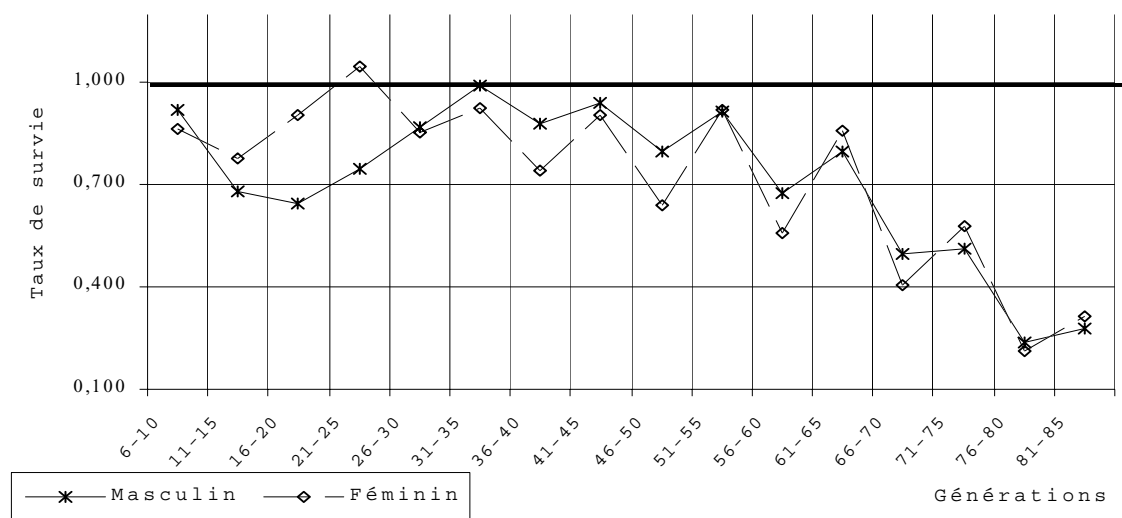
Le taux de survie est une mesure de probabilité pour un individu ayant un âge donné, d'atteindre un âge supérieur. Il permet d'apprécier l'exactitude de la répartition par âge et sexe. Les taux de survie ont été calculés avec les données des deux derniers recensements. Pour le faire, il fallait retrouver dans la population de 1996, les générations qui étaient présentes en 1985. Ici, compte tenu de l'écart de plus de 10 ans entre les deux recensement, les tranches d'âges sont inhabituelles (Tableau 1). Les générations de 0-4 ans en 1985 sont âgées de 11-15 ans en 1996. Leur taux de survie est obtenu en rapportant l'effectif de la génération 11-15 ans en 1996 à celui de la génération 0-4 ans en 1985. C'est donc le taux de survie à un âge donné en 1996 quant on a un âge inférieur de la durée entre les deux recensements.

Tableau 1 : Taux de survie par génération

	1985		A g e s	1996		Taux de survie	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0-4	732324	729754	0-5	1090502	1076506		
5-9	728007	716995	6-10	887496	852978		
10-14	484628	453287	11-15	672436	628813	0,918	0,862
15-19	392298	380899	16-20	495350	557103	0,680	0,777
20-24	258340	320008	21-25	312701	410907	0,645	0,907
25-29	212115	300194	26-30	293582	398530	0,748	1,046
30-34	170581	227530	31-35	224003	273572	0,867	0,855
35-39	162610	206082	36-40	210070	277187	0,990	0,923
40-44	130811	168739	41-45	149726	168668	0,878	0,741
45-49	127493	145121	46-50	152959	186114	0,941	0,903
50-54	106999	121865	51-55	104102	107678	0,796	0,638
55-59	93286	94385	56-60	116789	133401	0,916	0,919
60-64	80447	91029	61-65	72405	67865	0,677	0,557
65-69	60533	58156	66-70	74405	80972	0,798	0,858
70-74	39183	47355	71-75	39979	36819	0,497	0,405
75+	48907	64969	76-80	30916	33552	0,511	0,577
			81-85	9284	9973	0,237	0,211
			86+	13517	20384	0,276	0,314
Total	3828562	4126368	Total	4950222	5321022		
5+	3096238	3396614	16+	2299788	2762725	0,743	0,813

Le taux de survie généralement observé est compris entre 0,800 et 0,900. Avec les résultats du RGPH-96, on obtient les indices suivants par sexe : 0,743 pour les hommes et 0,813 pour les femmes. Ces valeurs font ressortir quelques anomalies particulièrement chez les hommes. Il est probable que les hommes aient été sous-énumérés ou subi une forte mortalité ou une émigration. Pour les femmes, il est possible qu'elles aient connu des entrées importantes si l'on se réfère aux valeurs des taux de survie en 1985 qui étaient plus élevés (0,957).

Graphique 3 : Courbe des taux de survie par génération



L'irrégularité dans l'allure des courbes de taux de survie (Graphique 3), met en évidence les perturbations de la structure. Il faut néanmoins être prudent dans l'analyse en raison de la durée entre les deux recensements. Les allures des courbes généralement observées se basent sur des données décennales. Ici, il y a 11 ans d'écart, ce qui peut occasionner des différences. Les fortes et fréquentes variations sont probablement dues à des perturbations de la structure : particulièrement des mauvaises déclarations d'âge et/ou de sous-énumération. Les méthodes suivantes pourront consolider ces hypothèses.

2.4 VRAISEMBLANCE DES RESULTATS

L'appréciation de la vraisemblance des résultats se fonde sur le principe de l'égalité entre la population de droit et la population de fait. Elle repose sur le fait que tout individu dénombré comme résident absent est visiteur quelque part dans le pays. Un tel principe n'est strictement applicable dans un contexte de mobilité en direction de l'extérieur ou d'entrées importantes de population.

Sur cette base, la population résidente du Burkina Faso est estimée à 10 312 609 individus. C'est la population de droit. Cet effectif est supérieur à celui de la population de fait qui est de 10 098 679. L'écart vient du fait que certaines personnes recensées comme visiteuses ne sont résidentes nulle part au Burkina Faso. De même les résidents absents peuvent être hors du territoire et par conséquent n'être pas recensés comme visiteurs quelque part. Les visiteurs étant moins nombreux que les résidents absents, et compte tenu de la forte mobilité de la population, on ne peut pour l'instant pas alléguer d'une mauvaise déclaration des informations.

3. EVALUATION DE LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE

3.1 PROPORTION DE NON DECLARES

Cette évaluation du sexe et de l'âge montre que pour le premier il n'y a pas de non déclarés. Pour l'âge, la proportion est très faible (0,4 %). Ce qui atteste de la moindre difficulté qu'il y a eu à collecter l'information. La distinction par milieu de résidence révèle que la proportion est plus importante pour les personnes résidant en milieu urbain (0,6 %) par rapport au milieu rural (0,4 %), mais reste néanmoins faible dans l'ensemble. Au niveau provincial, les plus fortes proportions se remarquent dans les provinces abritant les grands centres urbains. Dans la province du Kadiogo on a 0,8 % avec un niveau maximum de 0,9 % à Ouagadougou. Cela confirme les difficultés qu'il y a à collecter l'information dans les centres urbains.

Dans l'ensemble, aucune province n'a plus de 1 % de non déclaré pour l'âge. En 1985, les proportions de non déclarés étaient plus importantes. Ce qui consolide encore une fois la qualité des informations collectées.

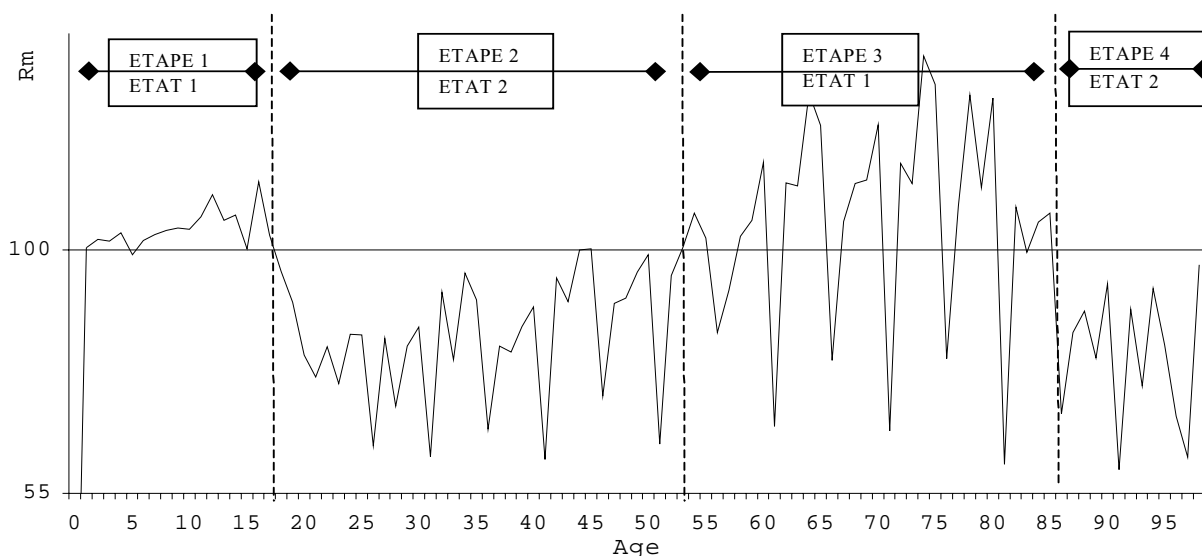
3.2 RAPPORTS DE MASCULINITE

Les rapports de masculinité permettent l'évaluation de la structure par âge et sexe. Pris isolement, les rapports de masculinité donnent des indications sur la concordance de l'effectif entre sexe. Le rapport calculé pour l'ensemble des âges est généralement compris entre 102 et 106. En terme de courbe de rapport de masculinité, ce sont les anomalies de la structure par âge et sexe qui ressortent. L'évolution de la courbe lorsqu'il n'y a pas de distorsions dans la structure des données est généralement régulière avec des variations de faibles amplitudes. Les problèmes de déclaration d'âge ainsi que les variations anormales des effectifs sont ainsi mis en exergue.

Évalué à 102,9 % en milieu urbain et à 91,4 % en milieu rural, le rapport de masculinité global montre bien l'afflux de population vers les centres urbains. Ce qui est en conformité avec la règle qui veut que ce soit les hommes qui se portent plus à l'exode. L'afflux sélectif de population entraîne une variation des effectifs qui a pour résultante un rapport de masculinité global supérieur ou inférieur à 100 selon les cas. Pour le Burkina Faso, le milieu urbain bénéficie de l'apport du milieu rural, d'où les résultats observés. Les données restent conformes à la structure attendue sur le plan de la répartition par sexe.

Lorsqu'on étudie la courbe des rapports de masculinité (R_m) du Burkina Faso, deux états alternatifs de la structure sont observables en quatre étapes (Graphique 4). Ces états sont des situations de prépondérance des effectifs masculins pour le premier avec un R_m supérieur à 100, et féminin pour le second avec un R_m inférieur à 100. Quant aux étapes, elles correspondent à des tranches d'âges spécifiques. L'étape 1 se caractérise par un singularité à 5 ans et à 14 ans, signes d'anomalie dans la structure. L'étape 2 correspond à des perturbations de structure caractéristiques de la tranche d'âges (18 à 53 ans). A tous les âges, les femmes sont plus nombreuses. La population masculine comme par le passé est réduite par le phénomène de l'émigration de la main d'œuvre. L'étape 3 est un état de perturbations très prononcées de la structure. Les R_m y sont oscillatoires et atteignent les extrêmes. Ils matérialisent les imprécisions probables sur les âges. Elle correspond à la tranche d'âges 54 à 85 ans. L'étape 4 finale se particularise par les R_m les plus faibles avec plus ou moins une stabilité perturbée par quelques fluctuations.

Graphique 4 : Rapport de masculinité par année d'âge du Burkina Faso



De cette allure de la courbe des Rm, on retient que les seuils matérialisés par les pointes correspondent à certains âges caractéristiques. Ce sont les âges ronds ou semi ronds. Cela est valable pour les âges au delà de 17 ans.

De l'allure très heurtée de la courbe des Rm par année d'âge, il faut retenir la présence d'anomalies et/ou de distorsions dans la structure des données par âge et sexe.

3.3 LA PYRAMIDE PAR ANNEE D'AGE

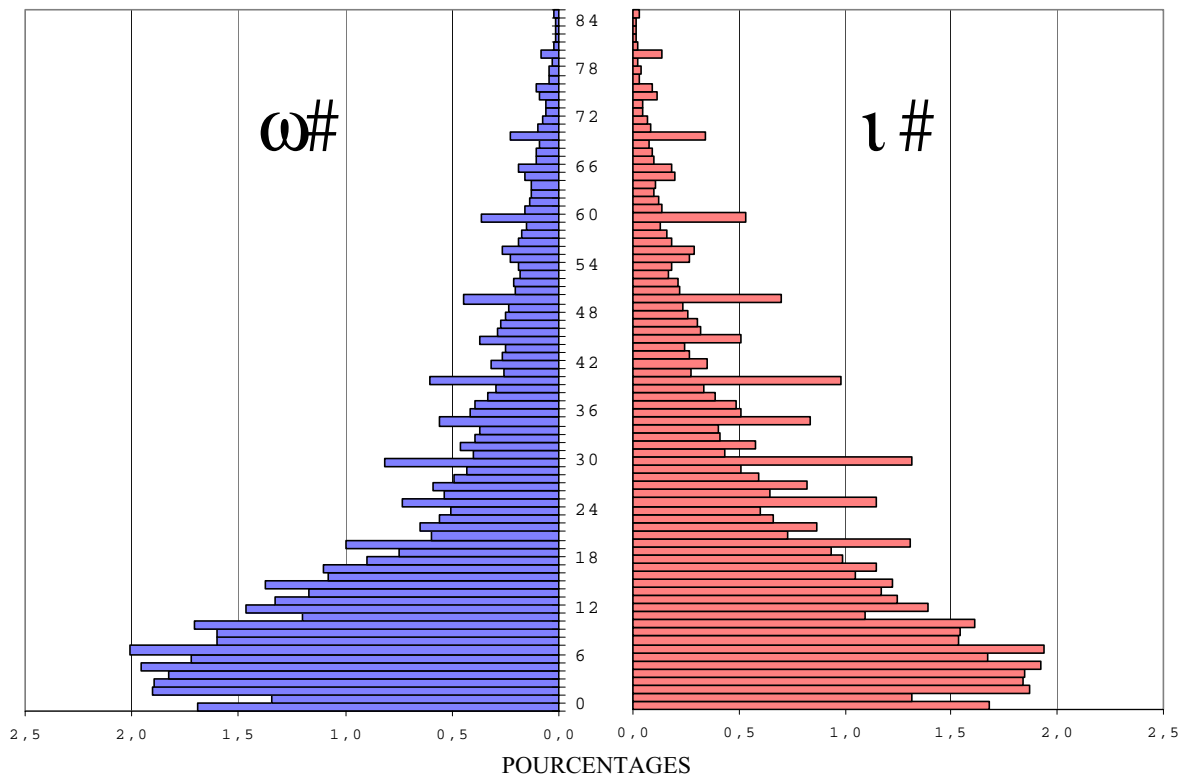
L'information sur l'âge a été collectée soit par la date de naissance, soit par le nombre d'années d'âge. Ainsi, on note que 12,0 % est déduite de la date de naissance, 39,0 % de l'année de naissance et 49,0 % du nombre d'années d'âge. En d'autres termes, l'âge exact de la moitié de la population burkinabè est ignorée. L'information sur l'âge est souvent fournie en nombre d'années et non en date ou en année de naissance particulièrement pour la population féminine.

Tableau 2 : Proportions de la forme d'enregistrement de l'âge par sexe de la population résidente

FORME D'ENREGISTREMENT DE L'AGE	SEXE		TOTAL
	Masculin	Féminin	
Date de naissance	6,3	5,7	12,0
Année de naissance	20,4	18,6	39,0
Nombre d'années d'âge	21,5	27,5	49,0
BURKINA FASO	48,2	51,8	100,0

Il y a peu de gens qui connaissent ou dont la date de naissance est connue (Tableau 2). Environ la moitié de la population burkinabè ne connaît ou n'a, ni la date, ni l'année de naissance. Dans de telles conditions, que retenir de l'information fournie sur l'âge.

Graphique 5 : Pyramide des âges par année d'âge du Burkina Faso en 1996



Avant 10 ans, il y a une forte attraction à 7 ans. Au delà de 10 ans, les attractions s'observent pour les âges multiples de 4 et/ou 6 (Graphique 5). Cette situation est probablement liée à la date du RGPH-96. Si le RGPH-96 avait eu lieu une année plutôt, les attractions se seraient observées aux âges ronds ou semi ronds. Les attractions que l'on observe sont très fortes. Elles portent essentiellement sur les âges ronds ou semi ronds. Chez les jeunes générations (avant 40 ans), en plus des âges ronds ou semi ronds, il y a une attraction des mêmes âges majorés de 2 ans, mais dans des proportions moindres. Elles sont plus apparentes au delà de 55 ans, et surtout dans la population féminine.

Des observations faites, une quantification est possible grâce aux indices de régularité de la structure. Qu'en est-il exactement ?

3.4 - INDICES DE REGULARITE DE LA STRUCTURE

Divers indices existent pour l'évaluation de la structure par âge et sexe. Compte tenu de leurs avantages et limites, nous présenterons seulement les résultats de deux indices à savoir celui de Myers qui est plus élaboré et celui des Nations Unies couramment utilisé. Ces deux indices ont l'avantage de fournir les attractions pour chaque chiffre terminal des âges et couvrent une tranche d'âges plus large.

Avec l'analyse de la pyramide par année d'âge et la courbe des rapports de masculinité, on pouvait se passer de ces indices. Leur intérêt est de quantifier en valeur des perturbations sur les informations concernant l'âge et par sexe et d'orienter le plus possible sur la méthode d'ajustement lorsque cela s'avérerait nécessaire.

3.5 - INDICE DE MYERS

Pour chaque âge, la méthode met en exergue les préférences ou les répulsions. L'indice est une donnée synthétique de ces distorsions. Sa valeur est d'autant plus élevée que des attractions ou aversions existent pour certains chiffres terminaux des âges. Lorsqu'il n'est pas assez supérieur à 10, on admet que les distorsions sont moindres. Au delà de cette valeur, il y a lieu de procéder à des corrections. Sa valeur maximum est de 180.

Tableau 3 : Indices de régularité de la structure d'âge et sexe

MILEU DE RESIDENCE	Indice de Myers			I C N U 1
	Masculin	Féminin	Total	
Urbain	11,1	14,0	12,5	29,5
Rural	17,4	26,9	22,2	38,6
Ouagadougou	11,3	12,1	11,6	47,3
Bobo-Dioulasso	11,7	13,6	12,5	34,7
Autres Villes	11,2	16,7	13,9	26,1
Burkina Faso	16,0	24,8	20,4	34,9

Pour le Burkina Faso, on a un indice de 20,4 avec 16,0 pour les hommes et 24,8 pour les femmes (Tableau 3). Des distorsions subsistent certes, mais ne gênent guère l'utilisation des données. En effet, tenant compte du contexte burkinabè, il ne serait pas raisonnable de considérer les références habituelles d'interprétation. Ainsi, on peut admettre que pour une valeur de l'indice de Myers inférieure à 20, les distorsions sont négligeables.

Lorsque l'indice est calculé pour des entités plus vastes que la province, sa valeur s'améliore, ce qui illustre que les distorsions sont plus prononcées au niveau des espaces réduits peu peuplés. On retrouve par exemple 17 provinces avec des données très bonnes (Tableau 4). Les provinces du Nayala et du Sanguié ont les meilleurs indices ; à l'opposé, on a 7 provinces avec des indices compris entre 30 et 40 (une valeur maximum de 38,4 pour la province du Ganzourgou). Quelle que soit l'entité spatiale considérée, les distorsions sont plus importantes pour la population féminine.

3.6 - INDICE DE REGULARITE SEXE-AGE

Il mesure la régularité de la répartition par âge et par sexe et se base sur des données par groupes d'âges quinquennaux. Le seuil de cet indice est 40. Au delà de ce niveau, les données présentent des distorsions, les corrections sont nécessaires.

L'indice de régularité sexe-âge ou indice combiné des Nations Unies (ICNU) pour le Burkina Faso est de 34,9. Ce qui est acceptable et consolide les précédentes conclusions. Néanmoins, tout comme avec l'indice de Myers, on observe des distorsions assez importantes au niveau des ensembles territoriaux.

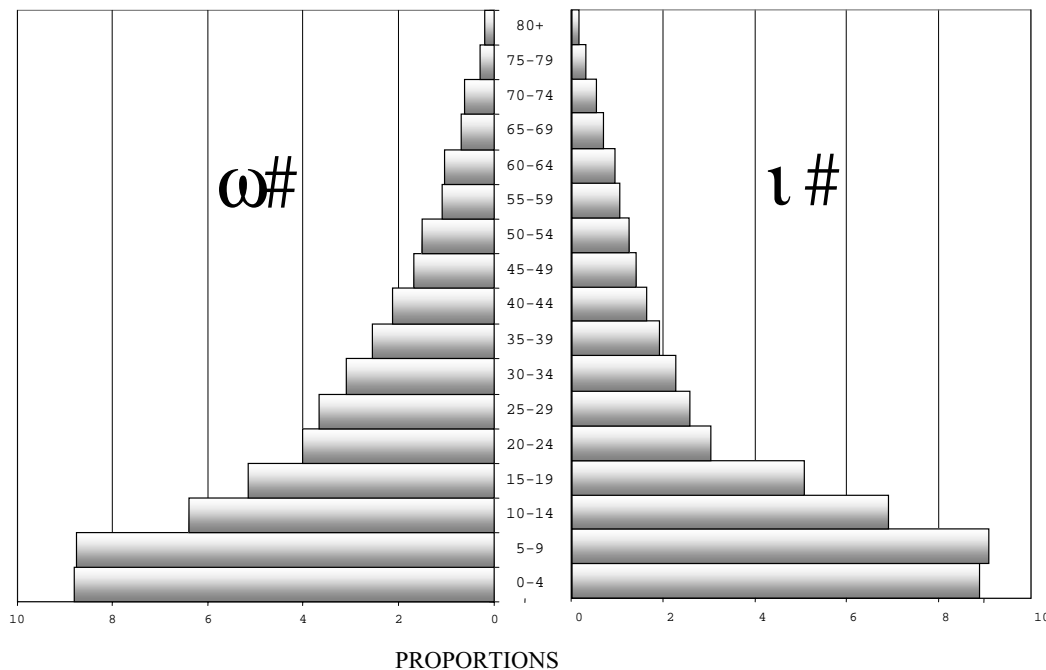
En milieu urbain, l'information est mieux fournie qu'en milieu rural (Tableau 3). A Ouagadougou, la valeur de l'indice illustre la présence de distorsions sur l'âge et le sexe.

¹ ICNU : Indice combiné des Nations Unies

Au niveau des provinces, celles de la Gnagna et du Namentenga ont les indices les plus élevés (respectivement 68,9 et 69,7). Vingt (20) provinces se retrouvent avec un indice supérieur à 40. Mais, compte tenu du fait que la moitié de ces provinces présentent un indice inférieur à 50, on admet que dans l'ensemble les données restent utilisables sans ajustement.

Une correction de la structure entraînerait nécessairement des perturbations dont la portée serait difficilement maîtrisable. Cependant l'utilisation des données par groupes d'âges quinquennaux corrige ces perturbations dues à la déclaration de l'âge. En effet la pyramide des âges par groupes d'âges quinquennaux ne présentent presque plus d'irrégularités imputables à la déclaration de l'âge (Graphique 6).

Graphique 6 : Pyramide des âges du Burkina Faso par groupes d'âges quinquennaux



En somme, après cette évaluation de la structure par âge et sexe, il serait inopportun de vouloir ajuster les données dans la mesure où les regroupements par tranches d'âges quinquennaux annihilent les distorsions dues à la mauvaise déclaration de l'âge. Pour les différentes analyses, l'usage des tranches quinquennales devra être de règle. On retiendra cependant qu'il y a une sous-énumération ou un vieillissement des moins de 5 ans. Ce qui se ressent sur la base de la pyramide.

Tableau 4 : Indices de régularité de la structure par âge et sexe

PROVINCES	ICN U	Indice de Myers		
		Masculin	Féminin	Ensemble
BAM	36,8	12,8	18,5	16,0
BAZEGA	42,4	24,3	34,2	29,5
BOUGOURIBA	37,7	-	18,1	-
BOULGOU	41,8	21,7	31,2	27,0
BOULKIEMDE	42,4	16,5	29,6	24,0
COMOE	23,0	12,3	18,3	15,5
GANZOURGOU	61,2	30,8	44,4	38,4
GNAGNA	68,9	31,1	43,3	37,5
GOURMA	40,9	18,5	28,1	23,5
HOUET	25,6	12,7	17,7	15,2
KADIOGO	34,4	11,8	15,4	13,5
KENEDOUGOU	31,4	10,5	18,8	14,8
KOSSI	23,0	14,9	25,4	20,0
KOURITENGA	58,8	28,8	44,5	37,7
MOUHOUN	36,7	12,1	22,0	17,2
NAHOURI	35,8	11,9	17,1	14,6
NAMENTENGA	69,7	24,1	32,1	28,4
OUBRITENGA	43,2	15,9	29,0	22,8
UDALAN	60,4	27,5	43,1	35,4
PASSORE	34,3	12,3	17,6	15,4
PONI	41,4	15,5	25,7	21,2
SANGUIE	38,6	8,1	16,0	12,7
SANMATENGA	62,7	28,2	41,6	35,8
SENO	38,7	20,2	35,3	27,8
SISSILI	56,8	15,1	24,2	19,7
SOUM	38,6	22,3	34,5	28,6
SOUROU	33,4	9,6	20,6	15,4
TAPOA	62,2	23,2	32,2	27,9
YATENGA	30,7	12,5	23,2	18,4
ZOUNDWEOGO	39,2	17,8	29,8	24,5
BALE	35,2	12,2	25,8	19,3
BANWA	41,7	16,7	25,2	20,6
IOBA	32,0	-	18,8	-
KOMANDJOARI	66,5	29,9	41,1	35,6
KOMPIENGA	50,3	-	-	-
KOULPELOGO	49,2	19,1	27,4	23,6
KOURWEOGO	48,3	14,2	22,3	18,9
LERABA	28,0	11,2	20,3	16,2
LOROUM	36,8	16,6	25,1	20,9
NAYALA	31,8	8,8	15,3	12,0
NOUMBIEL	45,2	-	24,3	-
TUY	30,9	13,1	19,8	16,8
YAGHA	35,7	15,7	25,5	20,5
ZIRO	66,1	24,5	36,6	31,2
ZONDOMA	32,3	13,0	23,6	19,1

4. EVALUATION DES DONNEES SUR LA FECONDITE

Les données relatives à la fécondité portent principalement sur "le nombre total d'enfants nés vivants" et sur "les naissances des douze derniers mois" des femmes âgées de 12 ans et plus. Ces données, généralement entachées d'erreurs doivent être évaluées dans le souci de se faire une idée de la qualité des indicateurs qui seront produits. L'analyse de ces indicateurs ne vaut que ce que valent les données collectées.

4.1 METHODE D'OBSERVATION

Au RGPH'96, la question "*Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (nom)?*" a permis d'enregistrer les naissances vivantes survenues dans les ménages au cours des 12 derniers mois qui ont précédé le passage de l'agent recenseur. Cette question était posée à toutes les femmes résidentes du ménage âgées de 12 ans et plus. Pour une femme donnée, le nombre total d'enfants nés vivants enregistre l'ensemble de sa progéniture du début de sa période de procréation jusqu'à son âge actuel. Cette question ne se rapporte qu'aux enfants nés vivants c'est-à-dire les enfants qui, à la naissance, ont manifesté un signe de vie (cri, respiration, battement de cœur, etc.); les morts nés sont de ce fait exclus.

Cette approche présente l'avantage de n'être pas datée mais comporte certaines limites qui sont entre autres :

- une omission des enfants vivants ailleurs ou décédés. En effet, l'expérience des recensements indique que les femmes ont tendance à omettre certains de leurs enfants nés vivants, particulièrement ceux qui vivent ailleurs ou qui sont morts ;
- un enregistrement de morts nés comme étant nés vivants.

Il est à souligner que ces questions s'adressent aux femmes mais dans la pratique, les réponses sont généralement fournies par le chef de ménage ou tout autre personne adulte capable de répondre. Il est évident que seules les femmes concernées sont à même de donner la réponse exacte. On ne peut donner avec précision le nombre total d'enfants nés vivants d'une femme dont on ignore le passé ou celles dont on ignore le nombre d'unions.

La question "*Parmi tous ces enfants nés vivants de (nom), combien sont-il encore en vie?*" fournit les renseignements supplémentaires requis pour estimer la mortalité des enfants, mais elle sert également comme variable de contrôle (voir spécifications de contrôle et cohérence).

Quant à la question "*Combien d'enfants de (nom) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois?*", elle a permis d'enregistrer les naissances vivantes survenues dans les ménages au cours des 12 derniers mois. Tout comme la question sur les enfants nés vivants, celle-ci était posée aux femmes résidentes âgées de 12 ans et plus. Cette approche présente certaines limites notamment :

- la difficulté d'apprécier convenablement la période des 12 derniers mois. Une erreur d'appréciation sur la période des 12 derniers mois aura pour conséquence un sous-enregistrement ou un sur-enregistrement des naissances des 12 derniers mois. Au Burkina, la datation précise des événements démographiques ne fait pas encore partie des habitudes de la majorité de la population et on pourrait penser que dans certaines localités, la référence a été faite par rapport à la dernière fête de Noël ou au dernier nouvel an. Dans ce cas précis, il y aurait un sous-enregistrement de naissances ;
- le sous enregistrement des naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois. Cela se produit souvent par une omission d'enfants qui meurent très jeunes, quelques temps après la naissance. Dans un pays où la mortalité infantile reste élevé, ce type d'omission peut se

produire.

A ces erreurs possibles sur l'enregistrement des enfants nés vivants et des naissances des 12 derniers mois, s'ajoute celles provenant de la mauvaise déclaration des âges des femmes. Toutes ces erreurs peuvent déformer les différents indicateurs de fécondité et il convient donc d'évaluer ces données de manière à porter un jugement de valeur sur la couverture.

L'évaluation des données sur la fécondité sera basée sur l'examen des rapports de masculinité à partir des parités observées (nombre total d'enfants mis au monde) et des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes. La nécessité d'un ajustement des données sur la fécondité sera fonction de la qualité des données collectées.

4.2 EXAMEN DES "NON-REPONSES"

Lors d'un recensement, il est bien rare que toutes les questions reçoivent une réponse claire entrant dans une catégorie prévue. Il y a des "non réponses", des "ne sait pas", des "sans opinions", que l'on regroupe souvent dans une seule catégorie résiduelle "Non déclaré".

Tableau 5 : Distribution (%) des femmes n'ayant pas déclaré leur fécondité selon le groupe d'âge

	Effectif des femmes de 12-54 ans	Femmes de 12-54 ans ayant déclaré leur fécondité	Femmes n'ayant pas déclaré leur fécondité	%ND
Total	2869079	2 748 821	120258	4,19
12-14	391224	367 435	23789	6,08
15-19	548462	521 145	27317	4,98
20-24	427300	411 554	15746	3,68
25-29	381353	368 331	13022	3,41
30-34	322696	311 645	11051	3,42
35-39	261912	252 655	9257	3,53
40-44	217315	209 166	8149	3,75
45-49	166533	160 063	6470	3,89
50-54	152284	146 827	5457	3,58

L'examen du tableau 5 révèle qu'au RGPH'96, 2 869 079 femmes âgées de 12-54 ans ont été recensés parmi lesquelles 2 748 821 ont fourni des informations sur le nombre total d'enfants nés vivants ainsi que sur les naissances des 12 derniers mois. Ainsi les femmes n'ayant pas fourni d'informations sur leur fécondité représentent 4,2% de l'effectif total. Cette proportion est élevée dans les premiers groupes d'âges. Ceci laisse penser que des femmes de parité nulle ont été à tort classées parmi celles n'ayant pas déclaré leur fécondité. Dans le cas de cette analyse, seules les femmes ayant fourni toutes les informations sur leur fécondité ont été prises en compte.

Au niveau des variables de fécondité du RGPH'96, la modalité "non déclaré" provient probablement des cas suivants :

- ceux qui ont réellement répondu "ne sait pas" ;
- les réponses mal transcrites par l'agent recenseur que l'on transforme ensuite en "non déclaré" lors de la codification ;
- les questions ou réponses oubliées par l'agent recenseur ;
- et les refus de réponses.

Une autre source d'erreurs est que lors de la codification, il a été constaté que quelquefois, les cases destinées à inscrire le nombre total d'enfants nés vivants ou le nombre de naissances des 12 derniers mois portent des tirets ou sont restées vides au lieu du chiffre 0. De ce fait, il se pourrait que des femmes n'ayant aucune naissance vivante soit classée à tort dans la catégorie de celles dont

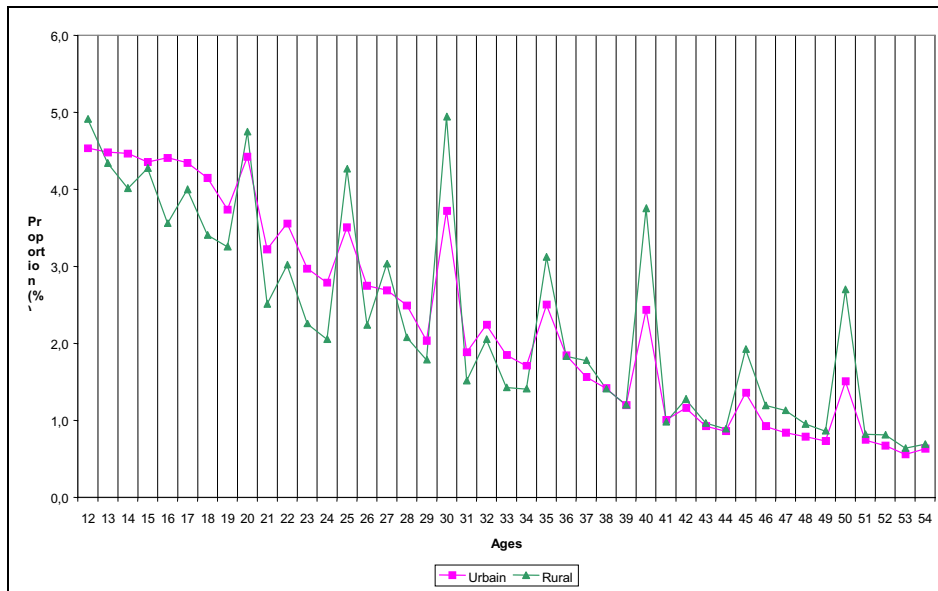
la parité n'a pas été déclarée.

4.3 EXAMEN DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION FEMININE

La détermination correcte de l'âge des femmes est fondamentale dans toute analyse de la fécondité. Non seulement, la plupart des techniques d'estimation de la fécondité sont basées sur des indices qui sont fonction de celui-ci mais aussi plusieurs des déterminants de cette même fécondité lui sont étroitement liées.

La distribution des femmes selon leur âge au recensement (graphique 7) montre que l'âge est particulièrement mal déclaré. Elle met en évidence un phénomène qui est fréquemment observé dans la plupart des recensements et enquêtes africains : l'attraction ou la répulsion de certains âges. Nous observons clairement une évolution de la courbe en dent de scie. Elle est la conséquence d'une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5. Cela est sans doute dû au fait que la datation précise des événements démographiques dont l'âge ne fait pas encore partie des habitudes de la majorité de la population.

Graphique 7 : Distribution (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence

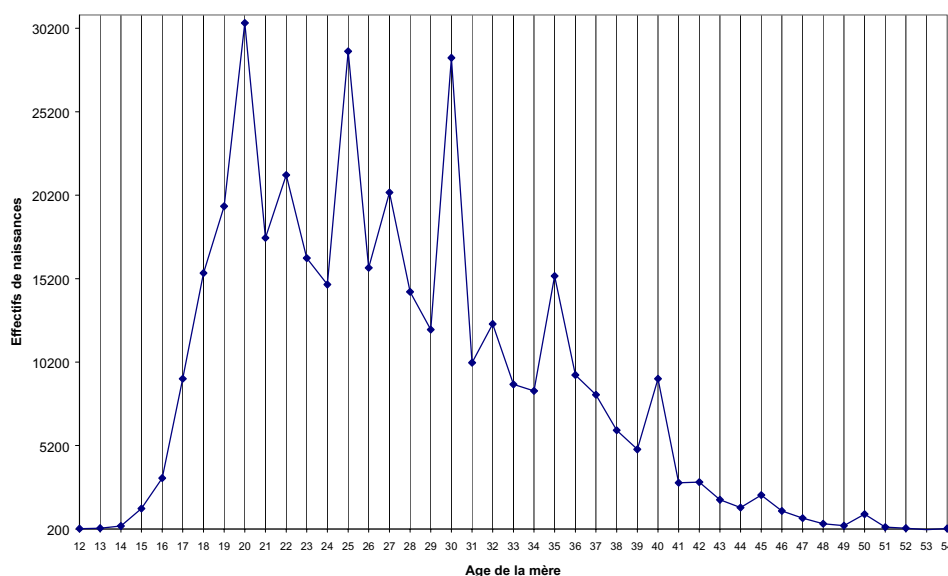


4.4 EXAMEN DES NAISSANCES SELON L'AGE DES MERES

La distribution des naissances vivantes des 12 derniers mois selon l'âge des mères montre encore une fois que l'âge est particulièrement mal déclaré. Le phénomène d'attraction ou de répulsion de certains âges apparaît.

Le regroupement des âges en groupes quinquennaux atténuera sensiblement ce problème d'attraction et conduira quelque peu à des compensations au niveau des transferts d'effectifs d'un groupe d'âges à un autre.

Graphique 8 : Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères



4.5 EXAMEN DES RAPPORTS DE MASCULINITE

Il est connu que les rapports de masculinité oscillent généralement entre 102 et 107%². L'examen du tableau 6 révèle que tous les rapports de masculinité des enfants nés vivants oscillent dans cet intervalle. Ce qui laisse penser qu'il n'y a pas eu d'omission ou de sous dénombrement différentiel selon le sexe. Si ces valeurs se situent dans la norme, il n'en est pas de même des naissances vivantes des 12 derniers mois où les rapports de masculinité n'atteignent pas le seuil minimum. Ces valeurs révèlent un sous enregistrement important de garçons contrairement à une omission de petites filles généralement observée.

Tableau 6 : Rapports de masculinité des naissances déclarées

Groupe D'âges	Nombre de naissances des 12 derniers mois			Nombre total d'enfants nés vivants		
	Garçons	Filles	RM (%)	Garçons	Filles	RM (%)
12-14	242	540	45	1 350	1 660	81
15-19	23 479	24 947	94	81 212	78 903	103
20-24	48 905	50 962	96	335 821	326 324	103
25-29	44 126	46 640	95	570 712	556 338	103
30-34	32 824	35 162	93	694 697	681 668	102
35-39	21 345	22 562	95	697 373	682 978	102
40-44	8 929	9 718	92	641 694	629 729	102
45-49	2 463	2 839	87	515 558	504 890	102
50-54	1 010	1 123	90	464 807	453 618	102
Total	183 323	194 493	94	4 003 224	3 916 108	102

On retiendra en fin de compte que le dénombrement des enfants nés vivants est relativement satisfaisant contrairement à celui des naissances vivantes des 12 derniers mois. Pour en savoir plus, il est utile d'examiner les parités observées par des méthodes plus élaborées par Coale et Demeny (1967) et améliorées par Brass et Rachad (1979).

²Brass et Rachad, (1979)

4.6 EXAMEN DES PARITES

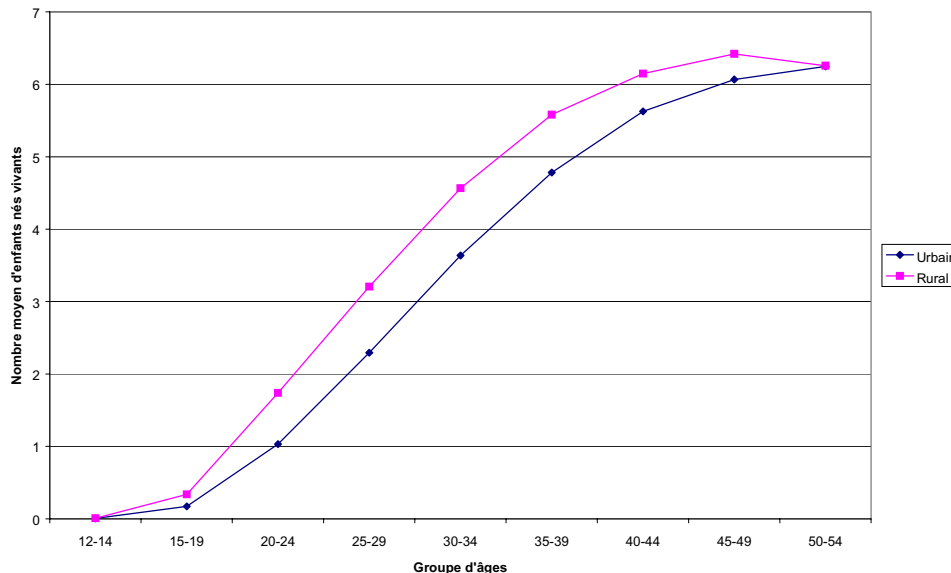
On entend par parité à l'âge i notée $P(i)$, le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme d'âge i . En l'absence d'un accroissement de la fécondité, $P(i)$ doit continuellement croître avec l'âge des femmes. Le cas contraire serait signe d'omissions. Ce schéma théorique est parfaitement respecté quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 7 : Taux de fécondité et parité selon le groupe d'âges des femmes

Groupe D'âges	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux de fécondité $f(i)$	Parité (P_i)	Taux de fécondité $f(i)$	Parité (P_i)	Taux de fécondité $f(i)$	Parité (P_i)
12-14	0,002	0,006	0,002	0,008	0,002	0,008
15-19	0,055	0,172	0,101	0,337	0,093	0,307
20-24	0,171	1,032	0,259	1,738	0,243	1,610
25-29	0,189	2,293	0,258	3,207	0,247	3,062
30-34	0,162	3,637	0,229	4,565	0,219	4,420
35-39	0,123	4,782	0,183	5,581	0,174	5,469
40-44	0,063	5,626	0,093	6,148	0,089	6,085
45-49	0,024	6,067	0,035	6,420	0,033	6,382
50-54	0,015	6,249	0,014	6,256	0,014	6,265

Le fléchissement de la courbe des parités aux âges proches de la ménopause est classique à cause, entre autres, des risques d'omission d'enfants.

Graphique 9 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âges des femmes selon le milieu de résidence



Les méthodes³ de Coale et Demeny (1967) améliorées par Brass et Rachad (1979) permettent

³ La formule proposée par Coale et Demeny est la suivante:

$TFGcd = (P3)^3 / (P2)$ où $P2$ et $P3$ désignent respectivement les parités moyennes des femmes des groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans. Brass et Rachad suggère en revanche la relation $TFGbr = (P2) * (P4/P3)^2$ et de prendre la valeur

de vérifier cette tendance. Le principe du test est d'estimer la descendance moyenne du moment, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme en âge de procréer, et de la comparer à la parité moyenne des femmes du groupe d'âges 45-49 ans révolus (P7).

Tableau 8 : Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
TFGcd	5,095	5,934	5,819
TFGbr	6,534	7,399	6,982
P7	6,067	6,248	6,375

Au regard du tableau 8, il apparaît que quel que soit le milieu de résidence, la plus petite valeur des deux taux (TFGcd et TFGbr) est inférieure à P7. Il n'y aurait donc pas d'omissions d'enfants nés vivants de la part des femmes âgées. Les données sur le nombre d'enfants nés vivants sont par conséquent d'assez bonne qualité. Toutefois, il convient d'examiner la cohérence des données sur les enfants nés vivants et celles des 12 derniers mois.

4.7 EXAMEN DE LA COHERENCE ENTRE LES DONNEES DE LA FECONDITE

Une des méthodes du type Brass, la méthode de quotient⁴ P/F, sera utilisée dans ce paragraphe pour vérifier la cohérence interne dans l'enregistrement des naissances des 12 derniers mois et des enfants nés vivants.

Il ressort du tableau 9 que les rapports P/F sont tous supérieurs à l'unité et dépassent le seuil généralement admis de 1,02. Cela dénote que les deux sources d'informations ne sont pas cohérentes entre elles.

minimale entre TFGcd et TFGbr. Si cette valeur est substantiellement supérieure à la parité moyenne des femmes âgées de 45-49 ans, alors les femmes auront probablement omis des enfants dans leurs déclarations.

⁴ Cette méthode repose sur les hypothèses suivantes:

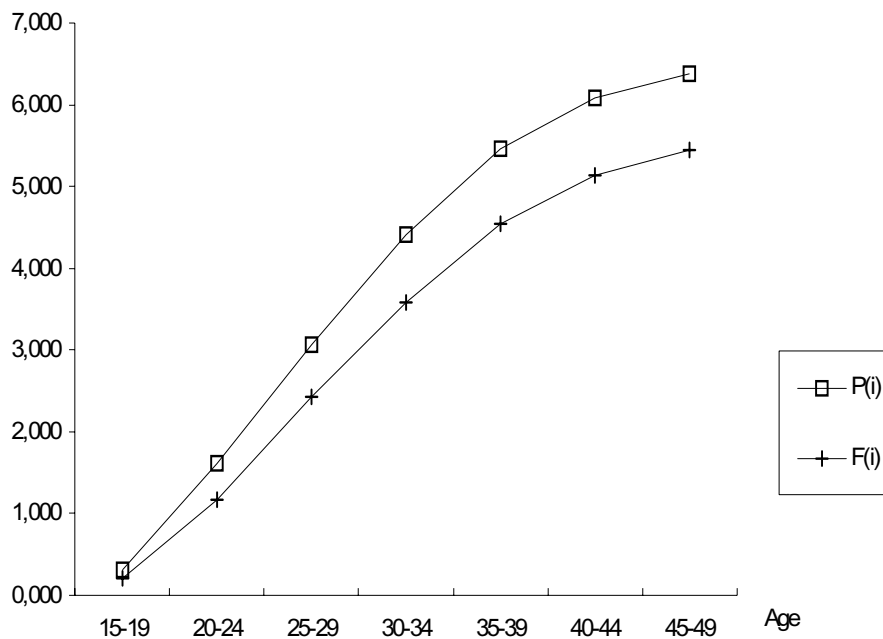
- € la fécondité est restée constante au cours des dernières années
- € les erreurs de datation des naissances ne varient pas selon l'âge de la femme
- € il n'existe pas de relation entre la mortalité, la migration et la fécondité

Tableau 9 : Parités moyennes, Equivalents de parités

Groupes d'ages	Parités déclarées	Equivalents de Parité	P/F
15-19	0,3	0,2	1,5
20-24	1,6	1,2	1,4
25-29	3,1	2,4	1,3
30-34	4,4	3,6	1,2
35-39	5,5	4,5	1,2
40-44	6,1	5,1	1,2
45-49	6,4	5,4	1,2

Le fait que ces rapports décroissent jusqu'au groupe d'âge 30-34 ans pourrait être interprété comme une évolution récente de la fécondité ou une sous estimation des naissances des 12 derniers mois. Cependant le graphique 10 montre que la courbe des équivalents de parité reste en dessous de celle des parités moyennes. Ce qui confirme la thèse d'une sous estimation des naissances vivantes des 12 derniers mois.

Graphique 10 : Parité moyenne et Equivalent de parité moyenne



5. EVALUATION DES DONNEES SUR LA MORTALITE

Après l'évaluation des chiffres globaux de la population, de la structure par âge et par sexe et des données sur la fécondité, nous abordons dans cette section l'évaluation de la qualité des données sur la mortalité.

Le questionnaire du recensement a permis de rassembler des informations pour étudier la mortalité. Les données collectées portent sur les décès des douze derniers mois d'une part et ; les enfants nés vivants et ceux survivants d'autre part. Avec le premier type d'informations, il est possible de calculer directement les indicateurs de mortalité. Dans ce cas, on parlera de mesure directe du niveau du phénomène. Quant à la mesure indirecte, il faut noter qu'elle s'opère sur la base de la combinaison des données sur les enfants nés vivants et les enfants survivants. L'examen de la qualité des données va donc s'appuyer sur ces données collectées.

5.1 COHERENCE INTERNE

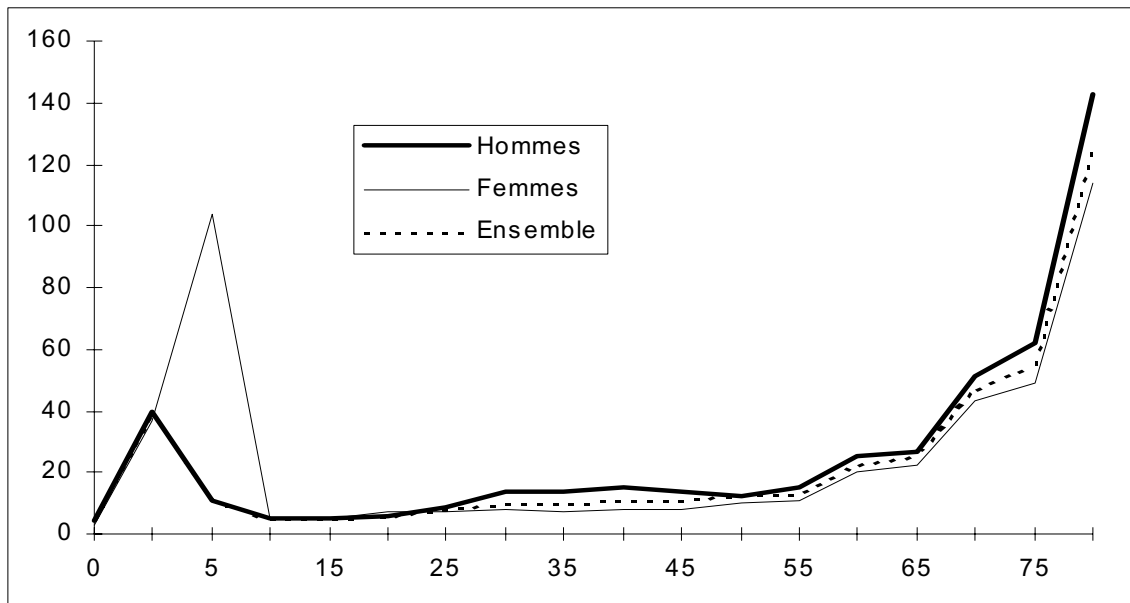
Les indicateurs qui vont permettre d'apprécier, entre autres, la cohérence interne des données sont les taux par âge, les parités et les proportions d'enfants décédés.

Dans les régions à forte mortalité, la courbe des taux de mortalité par âge a une forme en U. Manifestement le Burkina Faso qui reste caractérisé par des niveaux de mortalité encore élevés devrait avoir un schéma de mortalité comparable à celui théorique. Or l'examen de la structure de la mortalité observée par sexe et par âge obtenue à partir des données brutes collectées (Tableau 10 et Graphique 11) montre qu'il y a des anomalies. On note en effet, avant 5 ans et après 35 ans des perturbations qui laissent supposer des mauvaises déclarations d'âges ou des omissions de décès dans certaines tranches d'âges.

Tableau 10 : Taux de mortalité par âge et par sexe observés, RGPH, Burkina Faso 1996

Tranche d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble
0	0,0040	0,0031	0,0035
1-4	0,0401	0,0374	0,0388
5-9	0,0113	0,1040	0,0109
10-14	0,0053	0,0047	0,0050
15-19	0,0051	0,0054	0,0052
20-24	0,0063	0,0065	0,0064
25-29	0,0091	0,0070	0,0079
30-34	0,0137	0,0076	0,0102
35-39	0,0135	0,0069	0,0098
40-44	0,0150	0,0081	0,0112
45-49	0,0135	0,0078	0,0105
50-54	0,0116	0,0103	0,0129
55-59	0,0147	0,0106	0,0127
60-64	0,0251	0,0200	0,0224
65-69	0,0273	0,0221	0,0247
70-74	0,0508	0,0431	0,0467
75-79	0,0615	0,0489	0,0553
80 et +	0,1431	0,1140	0,1260

Graphique 11 : Taux de mortalité (p. 1000) par âge et par sexe observés, RGPH, Burkina Faso 1996



L'omission des enfants nés-vivants pourrait porter principalement sur les enfants décédés ; ce qui influencerait fortement sur leurs proportions.

La proportion des enfants décédés augmente vite avec l'âge de la mère. La valeur pour les mères âgées de 15-19 ans " toujours exorbitante par rapport aux valeurs ultérieures, probablement parce que les enfants de ces jeunes femmes sont en fait exposés à de plus grand risque de mortalité " doit être négligée. Au delà de 19 ans les données semblent tout à fait cohérentes (cf. thème sur la mortalité). La progression de la proportion d'enfants décédés selon l'âge de la mère traduit une baisse continue de la mortalité. Elle révèle une mortalité infanto-juvénile (0-5 ans) relativement élevée 10-15 ans avant le recensement (cf. thème sur la mortalité). Autrement dit, on s'attend à une nette différence entre le niveau observé au RGP de 1985 et celui observé au RGPH de 1996.

5.2 COHERENCE INTERNE

Le rapprochement des indicateurs de mortalité de 1996 à ceux d'autres sources (RGP de 1985 et de l'ED de 1991) aidera à apprécier la qualité des plus récents. Les indicateurs de mortalité issus du recensement 1996 et qui sont consignés dans le Tableau 11 ont été déterminés sur la base des données collectées. Apparemment, le TBM semble indiquer une relative baisse de la mortalité dans le temps. Un tel indicateur qui varie assez significativement en fonction de la structure par âge de la population ne serait donc pas approprié pour apprécier la tendance de la mortalité. Des indicateurs plus élaborés comme l'espérance de vie à la naissance (e_0) et le quotient de mortalité infanto-juvénile ($5q_0$) s'y prêtent mieux. La mortalité infanto-juvénile a connu une baisse relativement importante entre 1985 et 1991 et depuis elle semble reprendre de l'ampleur. Parallèlement les chances de survie semblent rester pratiquement constant.

Tableau 11 : Evolution de quelques indicateurs de mortalité au cours de la période 1985-1996

Indicateurs	RGP 1985			ED 1991			RGPH 1996		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
TBM (p. 1000)	17,9	17,1	17,5	16,6	14,7	16,4	16,3	13,5	14,8
5q0 (p. 1000)	214,3	218,2	216,2	193,0	183,5	184,9	208,4	203,3	205,8
E0 (ans)	48,2	48,8	48,5	50,7	53,2	52,2	49,1	54,3	52,3

La juxtaposition de toutes ces données tendent à montrer que le niveau réel de la mortalité au Burkina Faso est sous-estimé. Autrement dit, les données de mortalité observées ne sont pas de très bonne qualité. Pour redresser la situation donc, leur ajustement s'avèrent indispensable.

5.3 CHOIX D'UNE TABLE DE MORTALITE POUR LE BURKINA

Les schémas de mortalité par âge ayant fait l'objet d'observations constituent une base utile avec laquelle comparer le schéma observé dans le pays.

L'ensemble de tables de mortalité existantes a permis à divers époques, la construction des tables types de mortalité. Les tables types permettent de dégager des indices de niveau de mortalité aux différents âges dans une génération (généralement fictive) en fonction des données globales ou fragmentaires.

Il y a donc lieu de comparer les taux par âge au Burkina Faso avec les normes des tables types. Cette comparaison indique dans chaque modèle le niveau d'espérance de vie à la naissance liée dans les modèles de mortalité (Nations Unies 83, Coale et Demeny 83), l'espérance de vie est liée à chacun des taux de décès par âge observé dans le pays.

Une relative similitude de l'espérance de vie à tous les âges dans un modèle donné signifierait une correspondance parfaite des taux observés au Burkina Faso à ceux de la table-type. On en déduirait qu'elle peut être prise comme mortalité de référence pour le pays. Dans tout autre cas, le modèle n'est pas approprié.

De ces tableaux, on déduit que la déviation moyenne absolue par rapport à la médiane pour l'ensemble des âges (10 ans et plus) est plus faible dans le modèle Nord de Coale et Demeny.

Pour ce faire, on utilisera le modèle Nord de Coale Démeny pour ajuster les indices de mortalité.

6. AUTRES EVALUATIONS

Il s'agira dans cette partie de procéder à l'examen de la cohérence externe des données du recensement de 1996. A cette fin nous avons choisi d'analyser l'évolution des niveaux de quelques indicateurs relatifs à la structure par sexe (Rm, taux de féminité), à la répartition des effectifs de population par grand groupe d'âges, à la taille du ménage, etc.

L'évolution des rapports de masculinité et de la proportion des femmes dans la population totale (taux de féminité) montre que, à l'exception des résultats du recensement de 1975, pour toutes les opérations réalisées depuis 1960/61, les effectifs féminins ont toujours été supérieurs à ceux masculins. L'importance numérique de la frange de moins de 15 ans est restée pratiquement stationnaire depuis 1985 dans des proportions avoisinant 48 %. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont sensiblement le même poids (environ 4 %) au cours de la même période. La taille de ménage (depuis 1991 et à l'exception de 1994), la proportion des femmes chefs de ménage (sauf en 1991 et 1993) et la densité sont des indicateurs qui présentent une « tendance » attendue (tableau 12).

Tableau 12 : Evolution de quelques indicateurs d'état de la population de 1960/61 à 1996

Indicateurs	Enquête Démographique par Sondage 1960/1961	Recensement Général de la Population de Haute-Volta de 1975	Recensement Général de la Population Burkina -Faso 1985	INSD Enquête Démographique 1991	Enquête Démographique et de santé EDS 1993	Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1994	Recensement Général de la Population et de l'Habitation BF 1996
Rapport de masculinité	97,9	100,6	92,8	96,0		98,3	93,1
Femmes (en %) dans la population totale	50,3	49,8	51,9	51,1		50,4	51,8
Population de moins de 15 ans (%)	41,8	45,3	48,3	49,0	49,6	48,2***	47,9
Population de 65 ans et plus (%)	3,4	3,1	4,0	3,6	4,0	3,4***	4,1
Taille du ménage	5,2	5,7	6,2	6,6	6,7	7,8	6,3
Pourcentage des femmes chefs de ménage	3,6	5,1	9,7	5,2	6,5	8,8	9,9
Densité de la population	16,4	20,6	29,0	33,5			38,1

Lorsque nous examinons également la structure par âge des célibataires, l'âge moyen au premier mariage, etc. nous remarquons que les schémas et les niveaux sont comparables dans le temps (tableau 13).

Tableau 13 : Evolution de quelques indicateurs de nuptialité de 1960/61 à 1996

Indicateurs	Enquête Démographique par Sondage 1960/1961	Recensement Général de la Population de Haute-Volta de 1975	Recensement Général de la Population Burkina-Faso 1985	INSD - Enquête Démographique de 1991	Enquête Démographique et de santé EDS 1993	Recensement Général de la Population et de l'Habitat BF 1996
Pourcentage des femmes célibataires à 15 - 19 ans	33,5	46,1	56,0		55,4	59,98
Pourcentage des femmes célibataires à 20 - 24 ans	2,6	7,4	10,0		6,4	14,1
Pourcentage des femmes célibataires à 25 - 29 ans	0,8	3,1	4,0		1,1	5,3
Pourcentage des femmes célibataires à 30 - 34 ans	1,0	2,1	2,0		0,4	2,7
Pourcentage des femmes célibataires à 35 - 39 ans	0,4	1,9	2,0		0,2	1,6
Pourcentage des femmes célibataires à 40 - 44 ans	0,8	2,1	1,0		0,1	1,2
Pourcentage des femmes célibataires à 45 - 49 ans	0,5	2,0	2,0		0,1	0,99
Pourcentage des femmes célibataires à 15 - 49 ans					13,5	
Pourcentage des hommes mariés polygames	38,4	32,4	36,0	38,0	34,9	33,2
Age moyen au premier mariage des hommes	26,0	27,2	26,9	27,9		26,7
Age moyen au premier mariage des femmes	16,9	17,3	18,0	18,8		18,7
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	1,5		1,6	2,38	2,5	2,4
Pourcentage des hommes célibataires de 15-19 ans	95,1	95,8	98,0			95,3
Pourcentage des hommes célibataires à 20-24 ans	69,2	74,5	77,0			74,1
Pourcentage des hommes célibataires à 25-29 ans	38,3	44,8	41,0			39,7
Pourcentage des hommes célibataires à 30-34 ans	18,8	23,7	19,0			18,4
Pourcentage des hommes célibataires à 35-39 ans	8,4	13,6	11,0			9,6
Pourcentage des hommes célibataires à 40-44 ans	5,5	9,6	8,0			6,3
Pourcentage des hommes célibataires à 45-49 ans	2,8	6,7	5,0			4,5
Pourcentage des hommes célibataires à 50-54 ans	1,5	5,6	5,0			4,1
Pourcentage des hommes célibataires à 55-59 ans	1,2	4,6	4,0			3,1
Pourcentage des hommes célibataires à 60-64 ans	0,9					
Pourcentage des hommes célibataires à 65-69 ans	0,8	5,0	4,0			3,2
Pourcentage des hommes célibataires à 70 ans et plus	0,8					

Ces quelques constats permettent d'affirmer que les données sont d'assez bonne qualité.

CHAPITRE 2. : STRUCTURE PAR AGE ET SEXE

KABORE Idrissa

INTRODUCTION

La structure démographique de la population est le reflet de sa dynamique. Une bonne connaissance de la structure aide à mieux cibler les besoins essentiels de la population et/ou une meilleure orientation des programmes de développement pour des groupes spécifiques, particulièrement les femmes et les enfants. Connaître le poids de la jeunesse ou de la population des personnes âgées est nécessaire pour la construction d'écoles et de centres de santé, la création des emplois ou la prise en charge des personnes en difficulté. Il s'agit des tranches d'âges dont l'importance dans la population oriente les actions de développement.

Les indicateurs qui vont être utilisés sont les proportions par âge ou groupes d'âges, l'âge moyen⁵, l'âge médian⁶, le rapport de masculinité⁷ et le rapport de dépendance⁸.

⁵ L'âge moyen : c'est la moyenne d'âge d'une population.

⁶ L'âge médian : c'est l'âge de part et d'autre duquel on a le même effectif de population, ou âge atteint par la moitié de la population.

⁷ Le rapport de masculinité exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein d'une population donnée ; une valeur inférieure à 100 traduit un déficit de la population masculine, une valeur supérieure un excédent d'hommes.

⁸ Le rapport de dépendance est le nombre total de personnes âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans, au sein d'une population donnée.

1. LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DU BURKINA FASO

La répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux montre l'importance de la population des jeunes. Quel que soit le milieu de résidence, les moins de 20 ans représentent plus de 50 % de la population (tableau 1).

La pyramide des âges du Burkina Faso présente une base élargie. Le léger creux qui apparaît pour les 0-4 ans pose question : ou bien cela traduit l'amorce de la baisse de la fécondité, ou bien la qualité des données est en cause, en terme de sous-enregistrement des enfants de ce groupe d'âges (graphique 1).

Avant 15 ans, les hommes sont dominants. A partir de 15 ans, il y a une prédominance des femmes due, d'une part à une migration masculine, d'autre part à une surmortalité masculine des personnes âgées au-delà de 65 ans. Le sommet de la pyramide se rétrécit assez rapidement.

Graphique 1 : Pyramide des âges du Burkina Faso en 1996

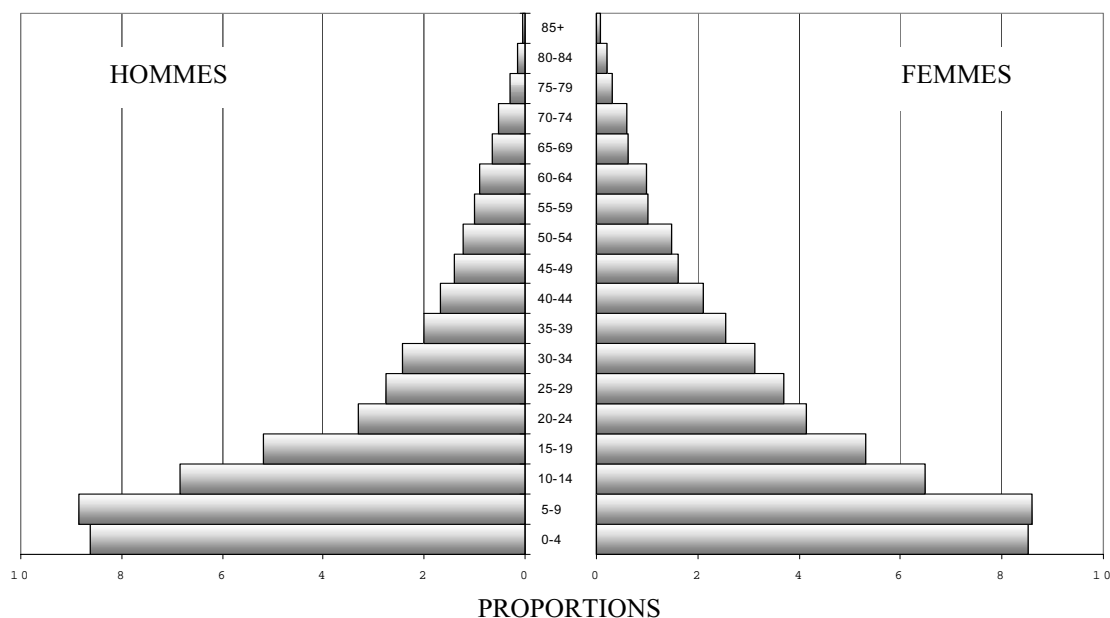


Tableau 1 : Répartition de la population résidente par groupes d'âges quinquennaux par milieu de résidence au Burkina Faso en 1996

Groupe d'âges	BURKINA FASO			URBAIN			RURAL		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	8,6	8,5	17,2	6,7	6,6	13,3	9,0	8,9	17,9
5-9	8,9	8,6	17,4	7,0	7,0	14,1	9,2	8,9	18,1
10-14	6,9	6,5	13,3	6,6	6,9	13,5	6,9	6,4	13,3
15-19	5,2	5,3	10,5	6,4	6,4	12,8	5,0	5,1	10,1
20-24	3,3	4,1	7,4	5,4	5,0	10,5	2,9	4,0	6,9
25-29	2,8	3,7	6,5	4,3	4,0	8,2	2,5	3,7	6,1
30-34	2,4	3,1	5,6	3,6	3,3	6,9	2,2	3,1	5,3
35-39	2,0	2,5	4,5	2,8	2,5	5,3	1,8	2,6	4,4
40-44	1,7	2,1	3,8	2,2	1,9	4,0	1,6	2,2	3,7
45-49	1,4	1,6	3,0	1,6	1,4	2,9	1,4	1,7	3,0
50-54	1,2	1,5	2,7	1,2	1,2	2,4	1,2	1,5	2,8
55-59	1,0	1,0	2,0	0,9	0,8	1,7	1,0	1,1	2,1
60-64	0,9	1,0	1,9	0,7	0,7	1,4	0,9	1,0	2,0
65-69	0,6	0,6	1,3	0,4	0,4	0,9	0,7	0,7	1,4
70-74	0,5	0,6	1,1	0,3	0,4	0,7	0,6	0,6	1,2
75-79	0,3	0,3	0,6	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,6
80-84	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4
85-89	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
90-94	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
95+	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,7	0,2	0,3	0,5
Total	48,2	51,8	100,0	50,7	49,3	100,0	47,7	52,3	100,0

Les tranches d'âges spécifiques sont définies en fonction des besoins des programmes ou politiques de développement. Dans le cadre de cette analyse, nous avons retenu les tranches d'âges de 12 à 24 ans, de 25 à 59 ans et enfin des 60 ans et plus. De façon générale, plus du quart de la population burkinabè est représenté dans la population de 12-24 ans et celle de 25-59 ans, et cela pour chaque sexe. Les proportions de la population des personnes de 60 ans et plus dépassent les 5 %, ce qui représente un effectif non négligeable et appellent des mesures spécifiques en faveur de ce groupe d'âges.

Lorsque l'on considère la population par tranches d'âges classiques (0-14 ans, 15-64 ans et plus de 64 ans), on trouve 47,9 % de la population dans la tranche des adultes (tableau 2). La proportion de ceux-ci s'élève à 56,1 % en milieu urbain contre 46,4 % en milieu rural.

La population du Burkina Faso est composée de 51,8 % de femmes et 48,2 % d'hommes. Comme au recensement de 1985, cette répartition par sexe est maintenue. Le rapport de masculinité est de 93,1 (hommes pour cent femmes) pour l'ensemble de la population. A zéro an, ce rapport est de 100,4.

L'âge moyen de la population du Burkina Faso est de 21,7 ans. Il est plus élevé chez les femmes (22,3 ans) que chez les hommes (21 ans). Le niveau de l'âge moyen est caractéristique de la jeunesse de la population. Il y a un rajeunissement de la population comparativement à l'âge moyen observé en 1975 (23,1 ans) et 1985 (22,2 ans). Les tranches d'âges jeunes prennent donc plus d'importance dans la population.

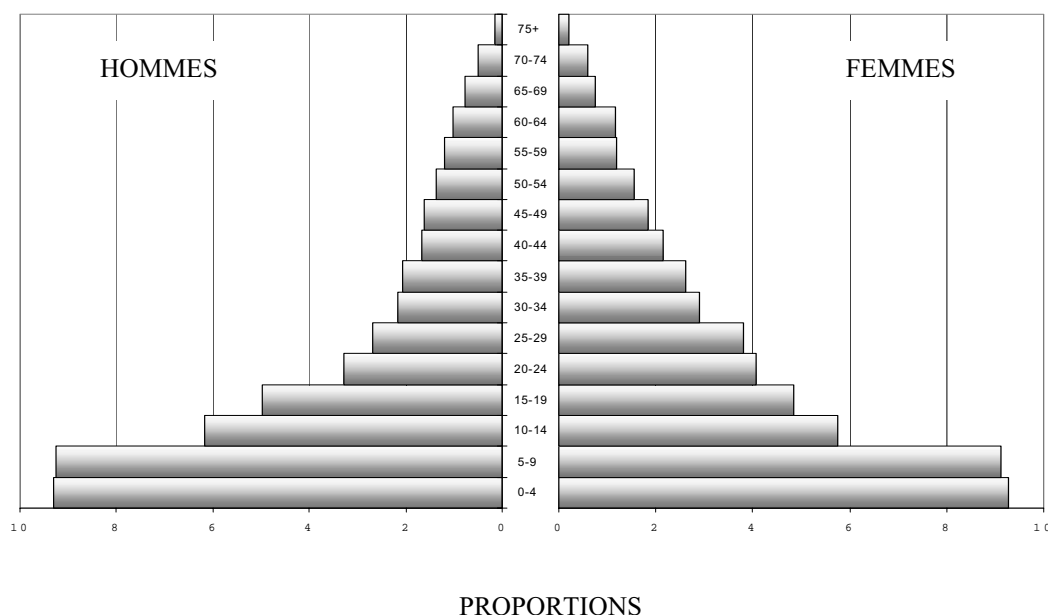
Concernant l'âge médian, il est de 15,7 ans pour les deux sexes, de 14,7 ans pour les hommes et 16,9 ans pour les femmes. Rapproché à l'âge moyen, l'importance de la frange jeune dans la population est bien établie. Elle est encore plus prononcée pour la population masculine.

1.1. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DE LA POPULATION DU BURKINA FASO

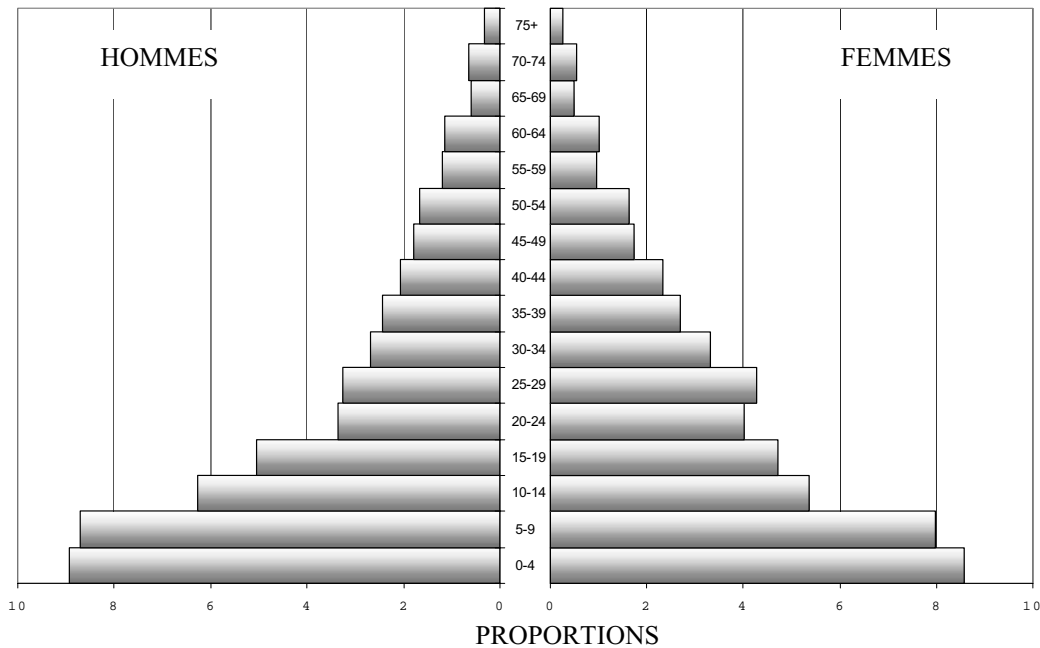
L'appréciation de l'évolution de la structure par âge et sexe est basée sur une analyse des pyramides des âges et des courbes de rapport de masculinité de la population des trois recensements généraux du Burkina Faso.

Comparée aux pyramides de 1985 et 1975 (graphiques 2 et 3), l'allure d'ensemble de celle de 1996 reste identique, à savoir une base élargie correspondant à une proportion importante de la population des jeunes. On remarque par exemple qu'en 1996 le déséquilibre entre les sexes est résorbé et la structure d'âge est plus régulière. Le creux à la base pour les moins de 5 ans en 1996 posent, nous l'avons déjà évoqué, des interrogations.

Graphique 2 : Pyramide des âges du Burkina Faso en 1985



Graphique 3 : Pyramide des âges du Burkina Faso en 1975



Lorsque l'on considère les cohortes de générations reconstituées traitées dans l'évaluation des données de la population, les générations âgées de 36 à 56 ans ont très peu varié dans leur structure. En effet, il y a un rapprochement des cohortes aux différents recensements. Les effectifs de ces cohortes sont presque voisins d'un recensement à l'autre. Par contre, pour les âges situés en dehors de cette tranche, la non constance des écarts des cohortes d'un recensement à l'autre montre l'ampleur de l'évolution. Dans ces cohortes, la réduction des effectifs est plus marquée. De plus, dans les générations jeunes de ces différents recensements, on observe une constance des effectifs alors que dans les vieilles générations, les effectifs se réduisent considérablement.

L'évolution de la structure par groupes d'âges classiques fait ressortir une allure de croissance puis de décroissance entre les deux périodes censitaires pour la tranche de 0-14 ans, et cela quel que soit le sexe (tableau 2). Pour les 65 ans et plus, il y a un léger accroissement des proportions au fil des années. Cependant entre sexes, on remarque une évolution à la baisse puis à la hausse pour les hommes alors que celle des femmes est plus ou moins inversée. La même observation se fait pour les 15-64 ans sans distinction de sexes, mais est inversée aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En quelque sorte, la baisse d'un côté est compensée par la hausse de l'autre.

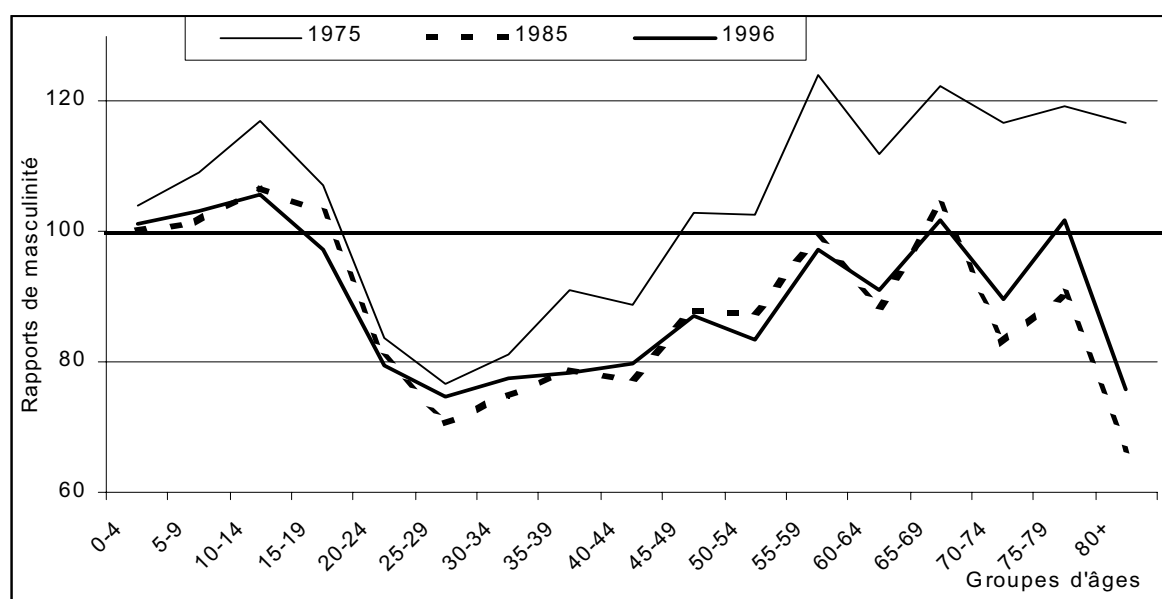
Tableau 2 : Evolution de la structure de la population résidente du Burkina Faso par grands groupes d'âges classiques et du rapport de dépendance (Rd) selon le sexe

Groupes d'âges	1975			1985			1996		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-14	47,2	43,6	45,4	50,8	46,1	48,3	50,5	45,6	47,9
15-64	48,7	53,0	50,8	45,3	49,8	47,7	45,4	50,3	48,0
65+	4,1	3,4	3,8	3,9	4,1	4,0	4,1	4,1	4,1
Rd	105,3	88,7	96,9	120,8	100,8	109,6	120,3	98,8	108,3

1.2 LES DESEQUILIBRES PAR AGE ENTRE LES SEXES

Le graphique 4 met en évidence le déséquilibre observé dans la structure par sexe depuis 1975. Si en 1975, trois étapes du déséquilibre entre sexe sont observables, en 1985 et 1996, on ne retient que deux étapes. La courbe des rapports de masculinité de 1975 est restée à tous les âges au-dessus de celles de 1985 et 1996. Ces dernières s'entrecroisent, montrant une tendance à la régularité de la structure par sexe. Les structures récentes deviennent normales en raison des rapports de masculinité moins exagérés, particulièrement celle de 1996.

Graphique 4 : évolution des rapports de masculinité par groupe d'âges quinquennaux



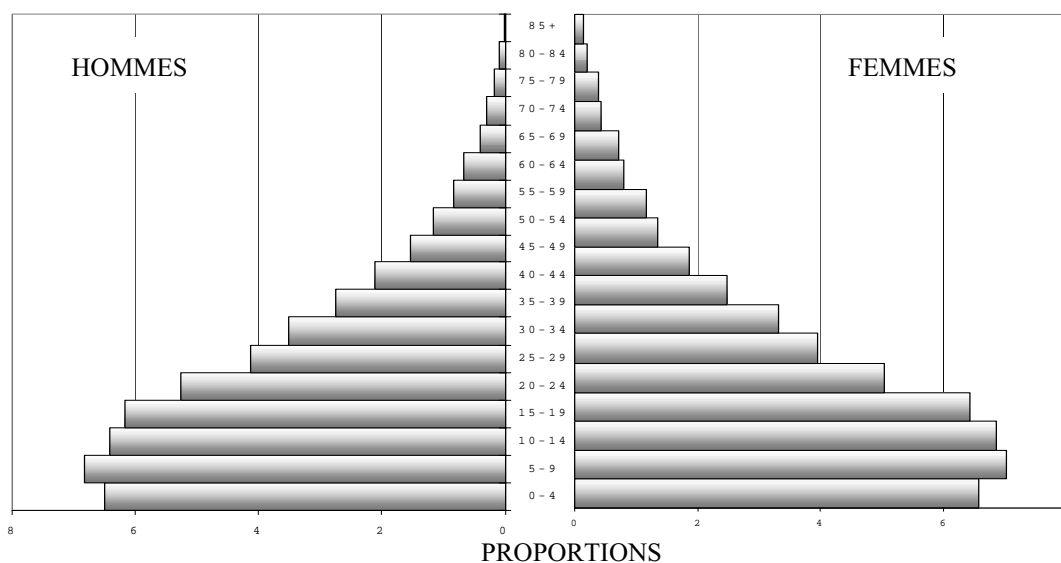
Le rapport de dépendance mesure la charge que constitue la population inactive pour les actifs. On suppose que les tranches extrêmes ne sont pas potentiellement productives sur le plan économique. Ainsi, on rapporte la population inactive composée des jeunes (moins de 15 ans) et des vieux (plus de 64 ans) à la population active composée essentiellement des adultes (15-64 ans). Les notions d'actifs et d'inactifs ici ne présentent pas le même contenu que dans le chapitre sur l'activité économique où on prend en compte non seulement des tranches d'âges différentes, mais aussi l'exercice effectif d'une activité. Lorsque le rapport est supérieur à 100, il y a une forte dépendance : un adulte devra produire en moyenne pour plus d'un inactif. Par contre quand il est inférieur à 100, la dépendance est moindre : un adulte aura à produire en moyenne pour prendre en charge moins d'une personne.

Le rapport de dépendance, qui est de 107,8 en 1996, s'est amélioré comparativement à celui de 1985 (110). Cette amélioration n'apparaît possible que par deux éléments : une forte mortalité des inactifs (mortalité infanto-juvénile et sénile importantes), une forte immigration ou migration de retour des adultes.

2. LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES MILIEUX DE RESIDENCE ET DES REGIONS ECONOMIQUES

La pyramide de la population urbaine (graphique 5), comme celle de la population rurale (graphique 6), présentent à peu près la même allure que celle du Burkina Faso. La pyramide urbaine est plus régulière, avec un déficit d'enfants de 0-4 ans plus marqué pour les deux sexes. Ce qui n'est pas le cas pour la pyramide rurale.

Graphique 5 : Pyramide des âges du Milieu urbain du Burkina Faso



Quel que soit le milieu de résidence, la population est très jeune. Il y a une dominance de la population féminine avant 20 ans et après 54 ans en milieu urbain. Cette structure est inversée en milieu rural avec une limite à 64 ans et non 54 ans. La pyramide rurale présente une allure très semblable à celle du Burkina Faso.

Graphique 6 : Pyramide des âges du milieu rural du Burkina Faso

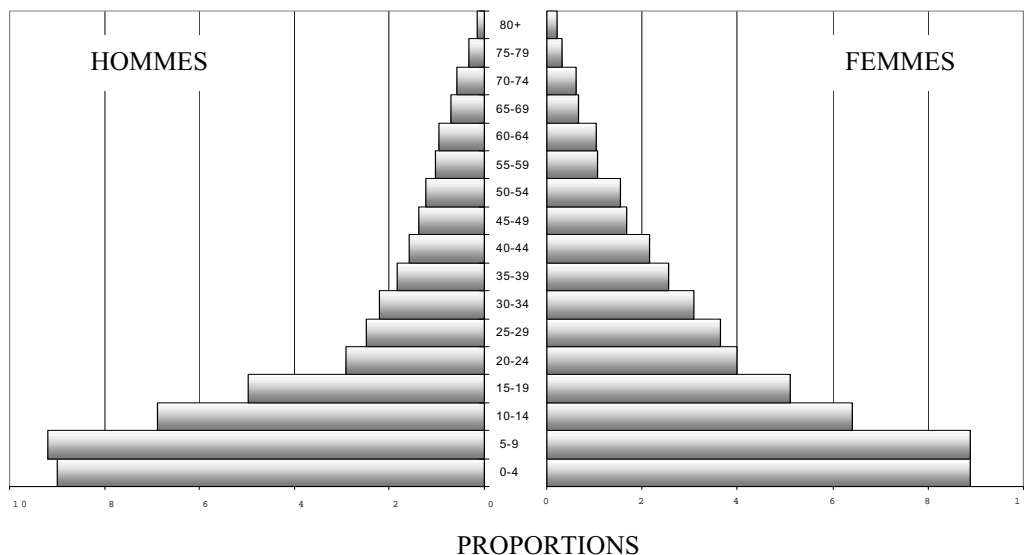


Tableau 3 : Structure de la population résidente des entités spatiales par groupes d'âges classiques et rapports de dépendance par sexe

MILIEU DE RESIDENCE	0-14			15-64			65+			Rd		
	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.
URBAIN	328154	325902	654056	434318	463873	898191	22363	16787	39150	80,7	73,9	77,2
RURAL	2104714	2183289	4288003	2252081	1793101	4045182	179392	167270	346662	101,4	131,1	114,6
Les régions économiques												
CENTRE	459723	466701	926424	548067	485092	1033159	40201	33709	73910	91,2	103,2	96,8
BOUCLE MOUHOUN	281201	294658	575859	288196	261570	549766	23151	22101	45252	105,6	121,1	113,0
CENTRE-EST	203759	214559	418318	224303	170714	395017	19904	16654	36558	99,7	135,4	115,2
CENTRE-NORD	226609	230225	456834	243423	187394	430817	19066	17766	36832	100,9	132,3	114,6
CENTRE-OUEST	227532	237606	465138	255730	178104	433834	22460	18975	41435	97,8	144,1	116,8
EST	210017	216269	426286	209886	189092	398978	12513	12438	24951	106,0	121,0	113,1
NORD	237135	235270	472405	247709	185053	432762	24644	22872	47516	105,7	139,5	120,1
OUEST	316494	326968	643462	354835	322799	677634	19059	19856	38915	94,6	107,4	100,7
SAHEL	158387	165337	323724	184174	174788	358962	11554	11726	23280	92,3	101,3	96,7
SUD-OUEST	112011	121598	233609	130076	102368	232444	9203	7960	17163	93,2	126,6	107,9
Les grandes villes												
OUAGADOUGOU	139669	135222	274891	195216	220663	415879	7463	5367	12830	75,4	63,7	69,2
BOBO- DIULASSO	63248	63166	126414	85557	89852	175409	3164	3198	6362	77,6	73,9	75,7
AUTRES VILLES	125237	127514	252751	153545	153358	306903	11736	8222	19958	89,2	88,5	88,9

Le milieu urbain apparaît dominé par les adultes quel que soit le sexe, et les rapports de dépendance y sont inférieurs à 100 (tableau 3). Les rapports de dépendance de la plupart des régions économiques sont supérieurs à 100 ; compte tenu de l'importance de la population rurale au Burkina Faso, ils se rapprochent plus du niveau national. Deux groupes de régions économiques se dégagent. Le premier en comprend quatre (Boucle du Mouhoun, Est, Ouest et Sahel) avec des rapports de masculinité très voisins de 100 (tableau 4). A l'exception de la région économique du Sahel pour laquelle une raison évidente n'apparaît pas, les trois autres sont des régions d'immigration. Le cas des régions économiques de la Boucle du Mouhoun et de l'Ouest s'explique assurément par le développement de la culture du coton. Le deuxième groupe, regroupant six régions économiques, concerne les zones d'émigration.

On observe une différence de 100 femmes pour 91 hommes en milieu rural conséquemment au départ des hommes vers les grandes villes ou vers l'extérieur. C'est ce qui explique les rapports de masculinité supérieurs à 100 dans les grandes villes (102,9).

Tableau 4 : Indicateurs de structure de la population des entités spatiales

Localités	Rapport de masculinité		Age moyen			Age médian		
	Tout âge	A zéro an	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
URBAIN	102,9	100,2	22,2	22,1	22,2	18,7	18,0	18,3
RURAL	91,4	100,4	20,8	22,3	21,6	13,9	16,7	15,2
Les régions économiques								
BOUCLE MOUHOUN	97,6	101,2	20,9	22,0	21,4	14,6	16,2	15,3
CENTRE	94,1	100,4	21,7	22,7	22,2	15,9	17,6	16,8
CENTRE-EST	89,7	100,7	20,7	22,9	21,8	13,6	17,3	15,3
CENTRE-NORD	89,1	99,8	20,6	22,0	21,4	13,8	16,8	15,2
CENTRE-OUEST	86,0	102,3	20,4	23,3	22,0	13,4	17,1	15,2
EST	96,7	99,7	20,1	20,4	20,3	14,1	15,6	14,9
NORD	87,0	100,3	21,0	22,9	22,0	13,8	16,5	15,2
OUEST	97,0	100,3	21,1	21,5	21,3	15,4	16,8	16,1
SAHEL	99,4	100,2	21,9	22,0	21,9	16,2	17,3	16,8
SUD-OUEST	92,2	97,8	21,2	23,5	22,4	14,1	17,9	15,7
BURKINA FASO	93,1	100,4	21,0	22,3	21,7	14,7	16,9	15,7
Les grandes villes								
OUAGADOUGOU	105,7	100,5	22,7	21,6	22,2	20,4	18,3	19,3
BOBO-DIOULASSO	102,8	98,7	22,4	21,7	22,0	18,8	18,0	18,4
AUTRES VILLES	99,5	100,6	21,5	22,9	22,2	17,0	17,6	17,3

Au niveau des régions économiques, il y a partout une jeunesse relative des hommes par rapport aux femmes (tableau 4). En milieu urbain, l'âge moyen est supérieur à la moyenne nationale. Les hommes ont un âge moyen supérieur à celui des femmes pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. En dehors des grands centres urbains, l'âge moyen des autres entités spatiales se rapproche de celui du Burkina Faso. Ceci traduit une influence de la forte proportion de la population rurale.

3. LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES PROVINCES

Une classification hiérarchique a été utilisée, en considérant 40 variables de structure, afin de parvenir à une catégorisation des 45 provinces du Burkina Faso. Ces variables représentent les tranches d'âges quinquennaux par sexe. La particularité des provinces du Houet et du Kadiogo nous a amené à les étudier séparément. Ce sont donc 43 provinces qui ont servi à la constitution de groupes de structure par âge et sexe homogènes.

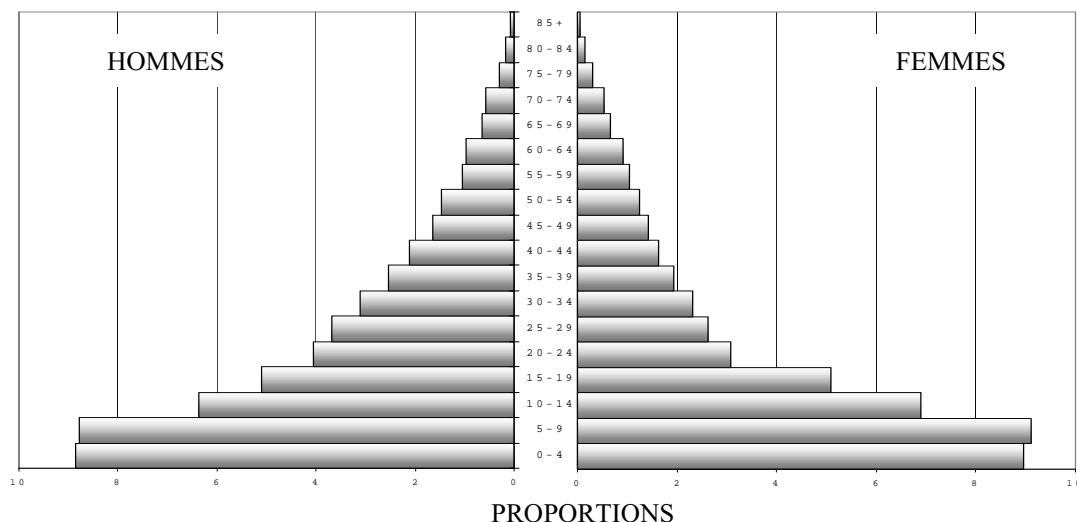
3.1 DES REGROUPEMENTS DE STRUCTURE DE POPULATION

Cette analyse est basée sur la classification qui a permis de faire ressortir six groupes de provinces assez homogènes du point de vue de leur structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe. Les pyramides qui en ont résulté sont représentatives des structures moyennes (tableau annexe 1).

Le Groupe 1 regroupe le plus grand nombre de provinces (27). C'est la structure dominante de la population (graphique 7). L'âge moyen du groupe est de 21,9 ans. La population féminine est importante avant 15 ans et après 50 ans. On y compte 37,5 % de femmes en âge de procréer. Les jeunes (0-14 ans) s'y retrouvent avec une proportion de 49 % alors que les vieux (65 ans et plus) sont à 4 %. Le graphique 7 synthétise cette structure. Les provinces suivantes le

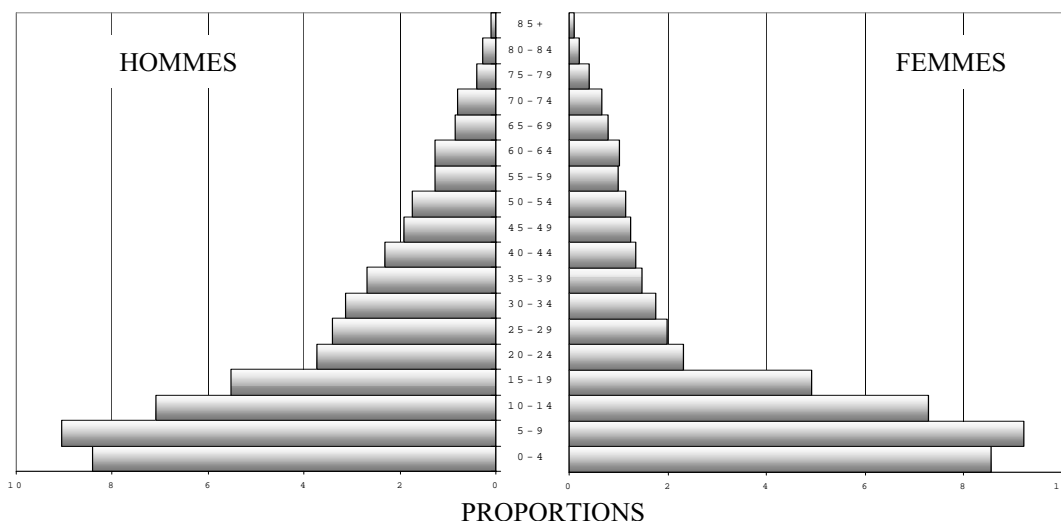
compose : Balé, Bam, Banwa, Boulgou, Comoé, Ganzourgou, Gourma, Ioba, Kéné Dougou, Kossi, Koulpelogo, Kouritenga, Léraba, Loroum, Mouhoun, Nahouri, Namentenga, Noumbiel, Oubritenga, Sanmatenga, Sissili, Soum, Tuy, Yagha, Yatenga, Ziro, Zoundwéogo.

Graphique 7 : Pyramide des âges de la structure dominante de la population



Le Groupe 2 concerne à six provinces (Bazéga, Boulkiemdé, Kourwéogo, Passoré, Sanguié, Zondoma) qui forment une entité spatiale continue (carte 1). De sa structure (graphique 8), on retient que l'âge moyen est de 22,7 ans (tableau annexe 1). Les femmes en âge de procréer représentent 41,7 % de la population féminine et la frange jeune 49,7 %.

Graphique 8 : Pyramide des âges des populations de l'axe Boulkiemdé-Passoré

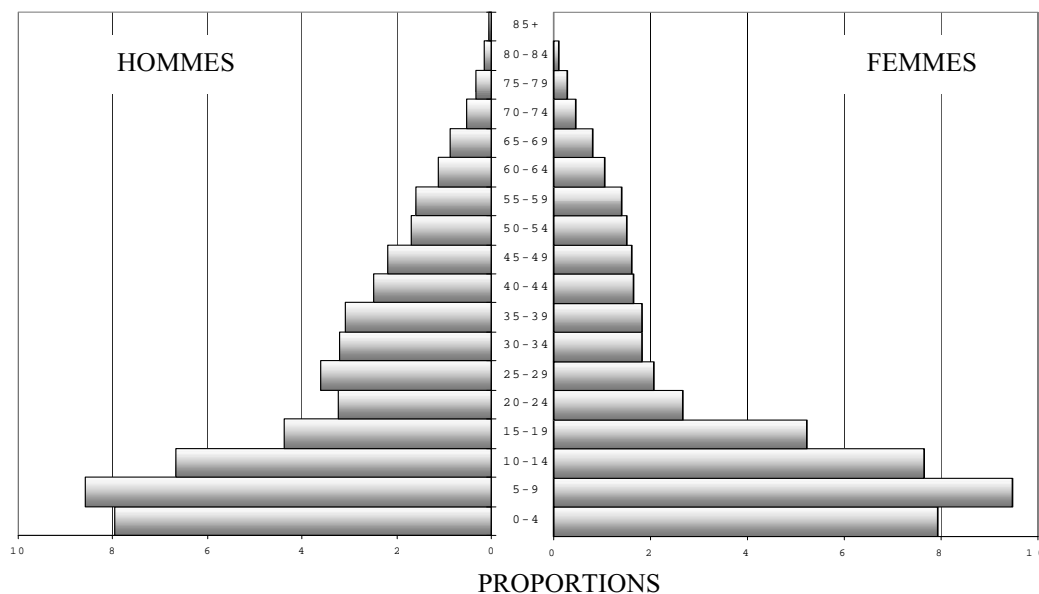


Le Groupe 3, représenté par le graphique 9, est composé de deux provinces, celles de la Bougouriba et du Poni. Sur le plan culturel, ces provinces sont très proches. Les femmes en âge de procréer représentent 35,3 %. On retrouve 48,3 % de jeunes et 6,4 % de vieux. L'âge moyen est évalué à 23,1 ans (21,8 ans pour la population féminine et 24,4 ans pour la population masculine).

Cette pyramide présente des anomalies. Avant 20 ans, il y a plus de femmes avec un déficit assez important à 0-4 ans. Au delà de 20 ans, les hommes sont plus nombreux à tous les

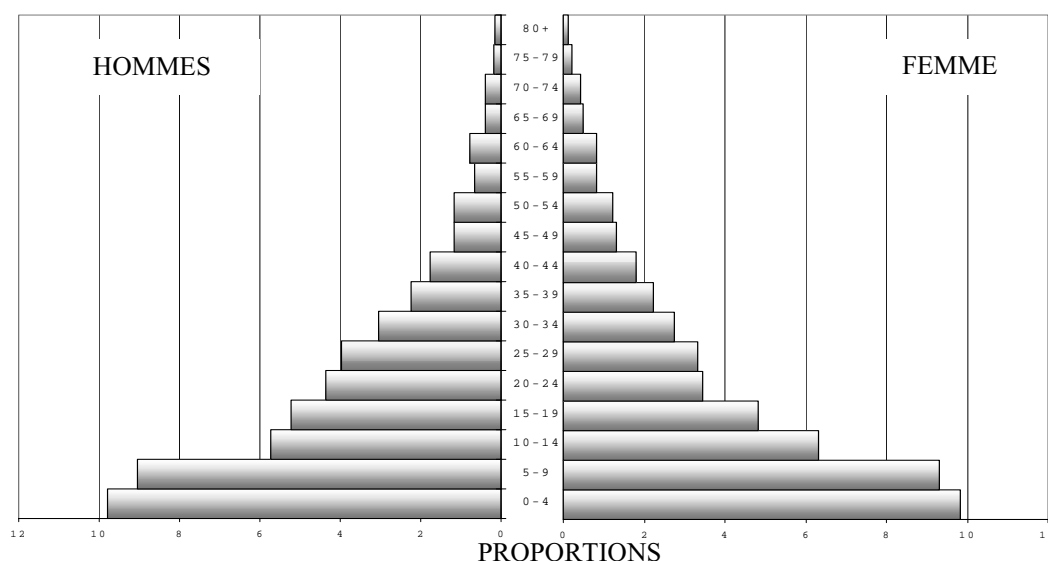
âges avec cependant un déficit à 20-24 ans. La population féminine semble être stable après 25 ans en raison de l'allure verticale de la portion droite de la pyramide. La caractéristique essentielle de ce groupe est que l'émigration féminine y est très importante. Les femmes dans ces provinces sont plus portées à s'installer dans les autres provinces du Burkina Faso.

Graphique 9 : Pyramide des âges des provinces d'émigration féminine



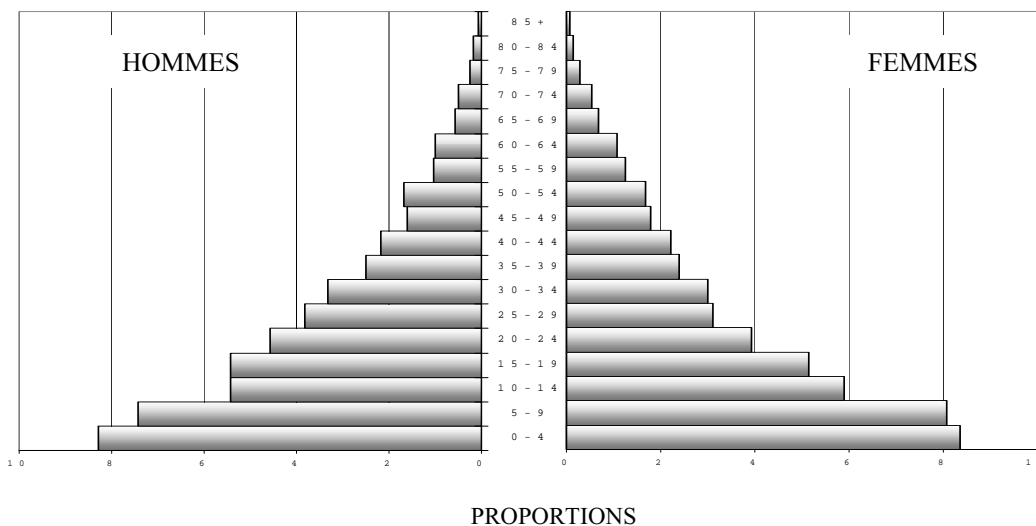
Le Groupe 4 est composé de quatre provinces à l'est du pays : Gnagna, Komandjoari, Kompienga, Tapoa. La proportion des jeunes y dépasse 50 %. Les femmes en âge de procréer représentent 39,7 % de la population féminine. L'âge moyen est de 20,6 ans. On y trouve les âges moyens par sexe les plus faibles (20,6 ans pour les hommes et 20,7 ans pur les femmes). L'allure de la pyramide est plus ou moins effilée après 55 ans (graphique 10). Avant cet âge, elle est sensiblement régulière. La population âgée représente 4,7 % de la population totale, soit moins que la moyenne nationale.

Graphique 10 : Pyramide des âges des provinces à population jeune



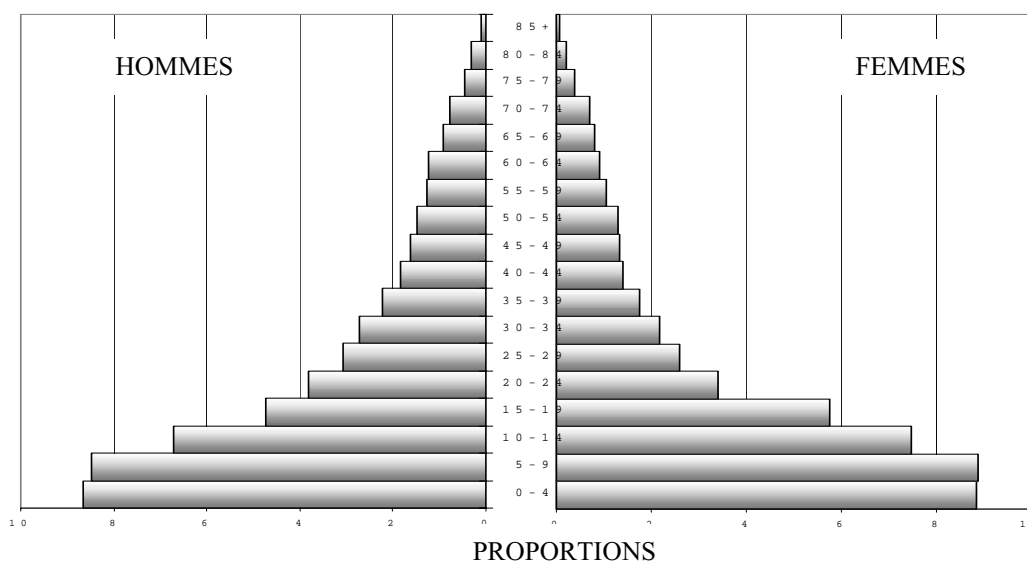
Le Groupe 5 se compose de deux provinces de la zone sahélienne que sont celles de l'Oudalan et du Séno(graphique 11). Ce groupe est aussi homogène du point de vue spatial et culturel. On y trouve 43,5 % de jeunes contre 5,8 % de vieux. Les femmes en âge de procréer représentent 43,3 % de la population féminine. L'âge moyen y est de 23,3 ans avec 23,3 ans pour les hommes et 23,2 ans pour les femmes. Ce groupe de provinces est caractéristique des régions à population vieille.

Graphique 11 : Pyramide des âges des population sahélienne



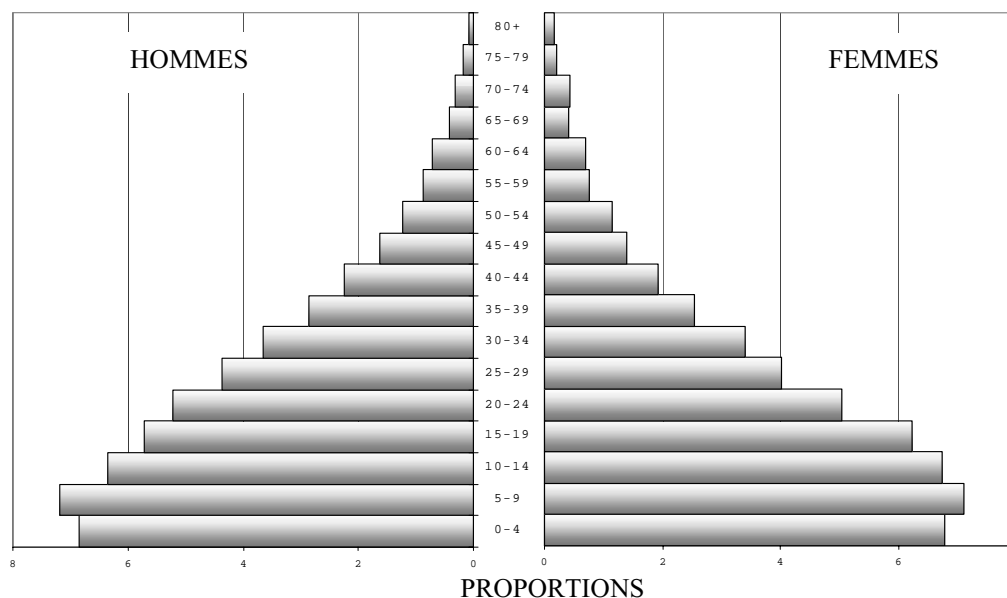
Le Groupe 6 se compose des deux provinces du Nayala et du Sourou. Avant le nouveau découpage de 1996, ces provinces étaient regroupées en une seule et même entité. Les femmes en âge de procréer y représentent 37,4 % de la population féminine. La population féminine est plus importante à tous les âges avant 20 ans. Au delà , les proportions s'amenuisent assez rapidement, d'où l'allure effilée de la pyramide (graphique 12). La population des personnes âgées y est très importante (7,4 %). Le déficit de population des adultes est très marqué dans ce groupe. On a un âge moyen de 22,5 ans avec 49 % de jeunes.

Graphique 12 : Pyramide des âges du Sourou-Nayala

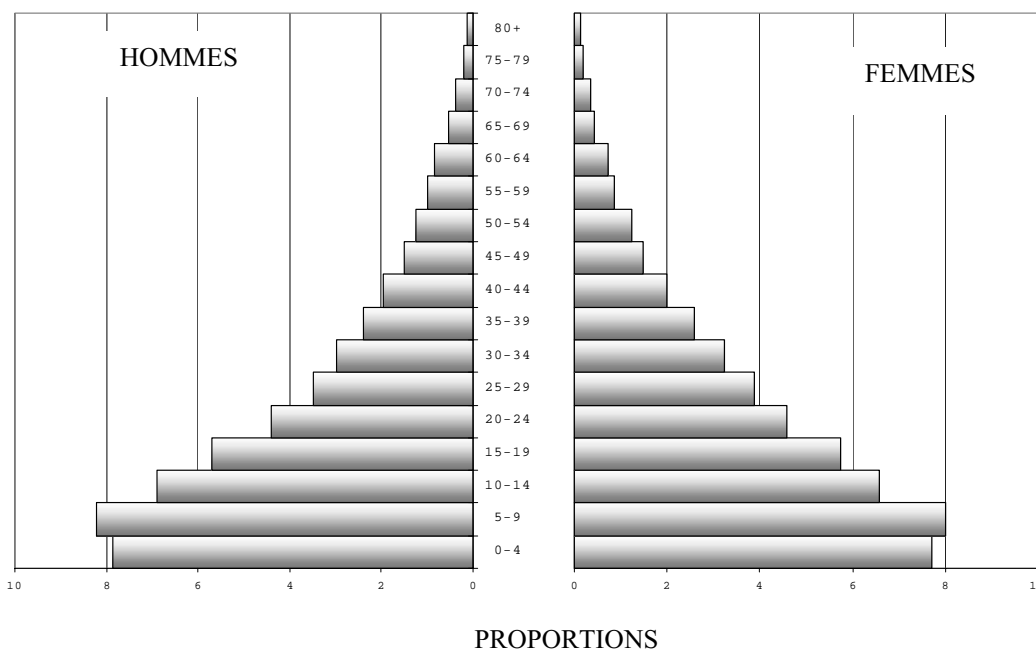


Quand aux provinces du Kadiogo et du Houet, elles ont sensiblement la même structure que celle du milieu urbain avec quelques variantes plus ou moins prononcées. Les pyramides correspondantes (graphiques 13 et 14) montrent une plus grande régularité pour la première. Dans les deux cas on observe un déficit des moins de 5 ans.

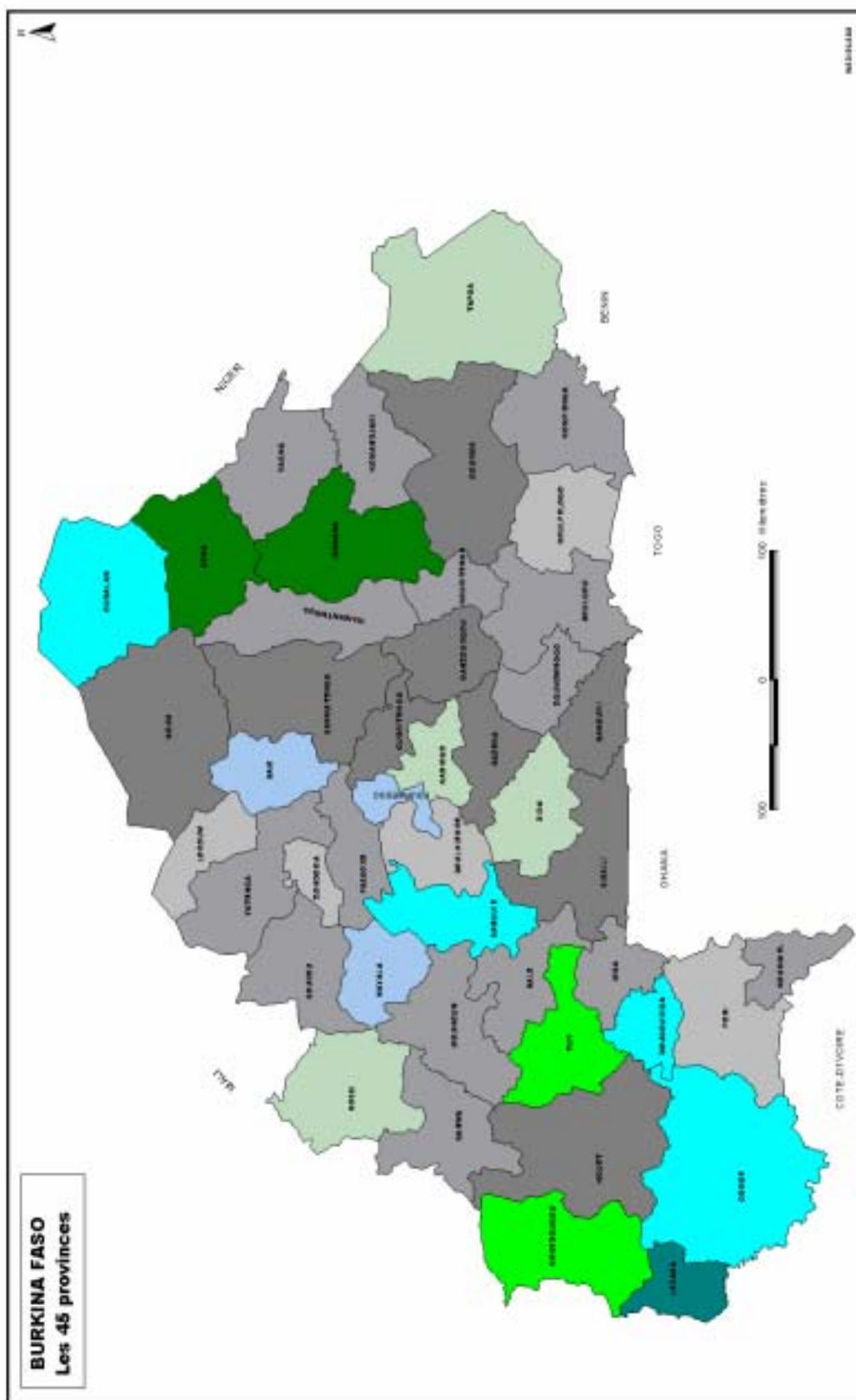
Graphique 13 : Pyramide des âges de la province du Kadiogo



Graphique 14 : Pyramide des âges de la province du Houet



Carte 1 : Carte des provinces du Burkina Faso



Au niveau des provinces, le rapport de masculinité est partout inférieur à 100 (tableau annexe 2, à l'exception de quatre provinces (Kadiogo, Komandjoari, Séno et Yagha). Cette situation est synonyme d'une dynamique de population régie par une forte mortalité et des migrations importantes ; mais des erreurs de collecte entraînant un déséquilibre entre les sexes ne sont pas à exclure. A zéro an, il y a vingt provinces qui ont un rapport de masculinité inférieur à 100. La mortalité infantile, surtout masculine, y est probablement très élevée. Le minimum du rapport est observé dans la province de la Bougouriba avec un indice de 94,2.

Au regard du rapport de dépendance, quatre provinces se démarquent avec un indice inférieur à 100, attestant la faible charge des actifs (tableau annexe 3). Il s'agit des provinces du Houet, du Kadiogo, de l'Oudalan et du Séno. Les valeurs du rapport de dépendance par sexe y sont aussi inférieur à 100. Un groupe de provinces au nombre de 27 se présentent avec un indice supérieur à 100 aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les jeunes y sont très nombreux, avec des proportions d'adultes non négligeables. C'est une zone de départ des adultes. Le dernier groupe composé des 14 autres provinces a un indice masculin supérieur à 100, alors que l'indice féminin est inférieur à 100. C'est une zone où les provinces abritent probablement des zones d'aménagement, de colonisation agricole ou des centres urbains.

3.2 LES SPECIFICITES DE LA STRUCTURE DE POPULATION DES PROVINCES

Au niveau des provinces, la population des jeunes de 12-24 ans est fortement représentée dans 29 provinces (plus de 25 % de la population). Si l'on considère le sexe, la proportion de la population masculine des jeunes n'atteint pas le quart de la population dans 17 provinces. Il en est de même de la population féminine dans 18 provinces (tableau annexe 4). La population des 25-59 ans dépasse 25 % de la population dans toutes les provinces. C'est dans les provinces du Tuy et du Zoundwéogo que l'on enregistre la plus faible proportion des 25-59 ans (25,4 %), alors que le maximum 32,3 % est observé dans celle du Gourma.

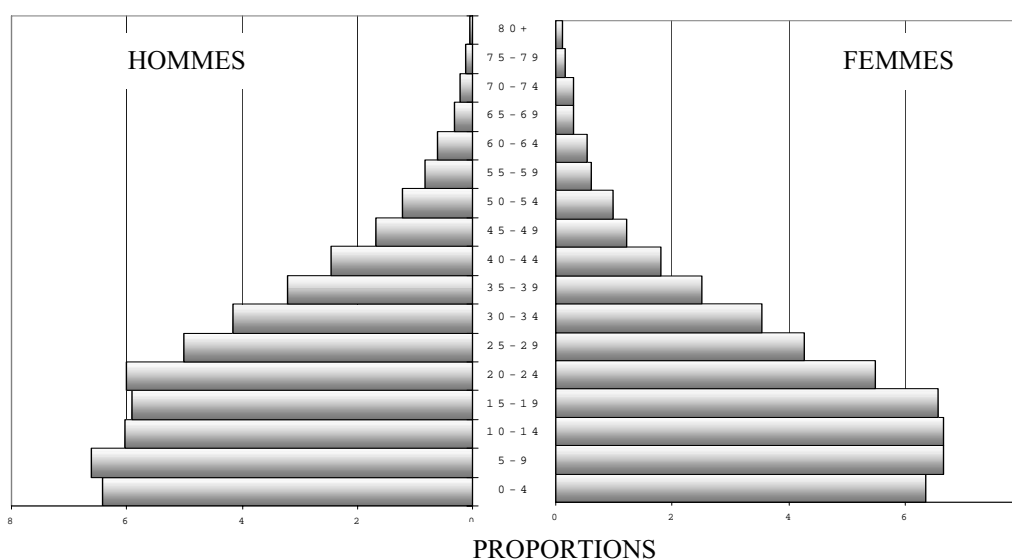
Les personnes âgées de 60 ans et plus au Burkina Faso représentent (5,9 % d'après le **tableau 1 ?**) 6,6 % de la population totale. Il y a seulement 13 provinces qui n'atteignent pas le seuil des 5 %. La province du Gourma présente la plus faible proportion de personnes de 60 ans et plus (3,9 %). La province du Zoundwéogo vient en tête des provinces (31) ayant plus de 5 % avec une valeur de 7,5 %. On retrouve presque la même répartition à quelques exceptions près quand on considère le sexe (tableau annexe 4). La population masculine des personnes de 60 ans et plus est faiblement présente dans 11 provinces parmi lesquelles les provinces du Gourma avec 3,6 % se retrouvent au bas du tableau. La proportion la plus élevée est observée dans la province du Soum (7,9 %). Quant à la population féminine des personnes de 60 ans et plus, 16 provinces n'atteignent pas les 5 %, avec celle du Séno qui a le minimum (3,8 %). La province du Tuy se démarque avec la proportion la plus importante (8 %) de femmes âgées de 60 ans et plus.

La population masculine âgée de 25-59 ans représente moins du quart de la population dans 22 provinces, avec une proportion minimale dans la province de la Léraba. Cette observation est en concordance avec l'âge moyen de la province qui y reste bas au regard des autres. Par contre, la population féminine de 25-59 ans dépasse partout 25 %. La province du Kourwéogo enregistre un maximum de 34,7 % contre 27,0 % (la plus faible) dans celle du Nounbiel.

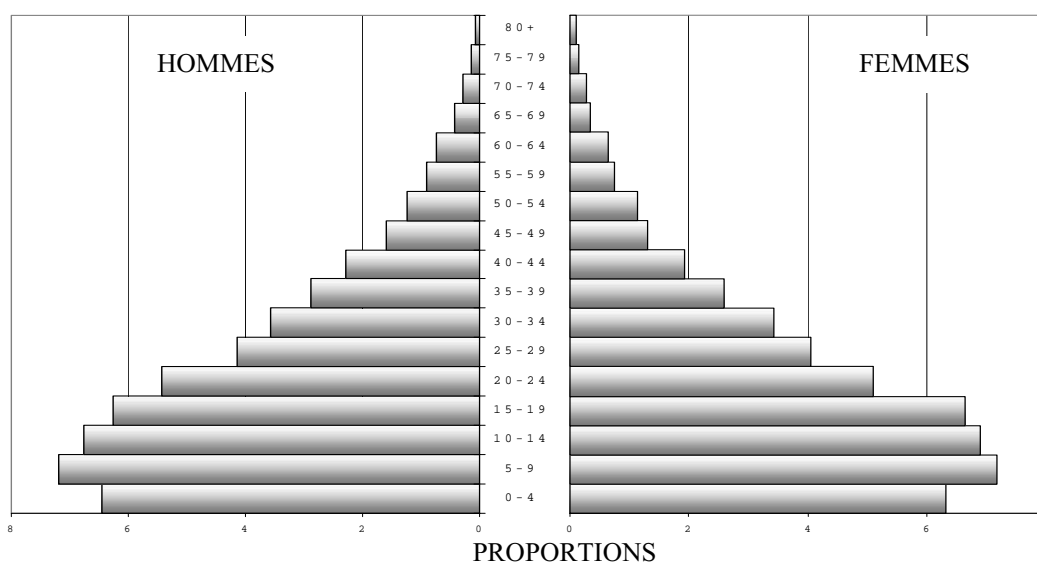
4. LA STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES GRANDES VILLES

Les grandes villes auxquelles il est fait référence sont celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. La pyramide des âges de ces villes montre une base massive avec un creux pour les moins de 5 ans (graphiques 15 et 16). A Ouagadougou, la population des adultes est très importante, comme en témoignent les rapports de dépendance (tableau 6), et traduisent l'appel de main-d'œuvre exercé par ces deux villes en provenance des milieux ruraux. Les personnes âgées, quel que soit le sexe, sont moins nombreuses (moins de 3,5 %) dans les grandes villes (tableau 3). Les âges moyens y sont supérieurs à 22 ans pour l'ensemble des sexes (tableau 4).

Graphique 15 : Pyramide des âges de Ouagadougou



Graphique 16 : Pyramide des âges de Bobo-Dioulasso



5. LA POPULATION FEMININE EN AGE DE PROCREER

La population en âge de procréer se définit par rapport aux 12-49 ans lorsque la fécondité est très précoce ou plus couramment par rapport aux 15-49 ans. Avec la tranche d'âges de 12-49 ans, on observe que la population en âge de procréer est fortement présente dans 23 provinces où on a plus de la moitié de la population féminine. La province du Kadiogo vient en tête avec 57,8 %. A l'opposé on a celles du Nayala et du Zondoma (47,0 %). La proportion des jeunes femmes (12-14 ans) qui varie entre 6,2 % (province de l'Oudalan) et 8,3 % (province du Kadiogo) est assez importante.

La répartition par tranches d'âges de la population féminine en âge de procréer (15-49 ans) fait ressortir l'importance de la tranche 15-19 ans (tableau annexe 5). Il y a seulement trois provinces qui n'ont pas plus de 20 % des 15-19 dans leur population féminine en âge de procréer. La province du Poni présente la plus faible proportion (19 %) tandis que la valeur maximale s'observe dans celle du Yagha (26,6 %). Au regard de cette répartition de la population féminine en âge de procréer, on retiendra que les disparités sont énormes entre les provinces.

6. LA POPULATION SCOLARISABLE

La population scolarisable est composée des individus âgés de 7-12 ans⁹. Pour des besoins de comparaison avec d'autres régions, le tableau 9 a été établi en y ajoutant la tranche d'âges 6-12 ans. Notre analyse portera essentiellement sur la tranche 7-12 ans.

La population scolarisable estimée à 1 921 644 personnes représente 18,7 % de la population du Burkina Faso (tableau annexe 6). Dans la population féminine, elle représente 17,6 % et 19,9 % dans la population masculine. Ces proportions montrent l'importance des effectifs à scolariser. La population scolarisable atteint au moins 20 % dans 4 provinces (Bazéga, Boulkiemdé, Poni et Zondoma). La proportion la plus faible s'observe dans la province de l'Oudalan (15,3 %). Cette répartition de la population scolarisable au regard de la capacité d'accueil des provinces, renseigne sur les efforts à fournir dans les différents secteurs de l'éducation.

CONCLUSION

Au terme de l'analyse de la structure par âge et sexe, la population burkinabè reste caractérisée par sa jeunesse. Les femmes y ont une part très importante. Plus de la moitié des provinces ont presque la même structure. Ces similitudes de structure sont plus ou moins en parallèle avec les espaces socioculturels ou géographiques. Elles cachent des disparités spatiales internes mises en évidence par les indicateurs globaux ou partiels de structure. Au regard de la structure générale, l'hypothèse de la transition de la fécondité reste somme toute hypothétique. Les déficits de naissances observés, nécessitent une correction de la structure. Exercice qui sera envisagé dans les analyses approfondies ultérieures.

⁹ Tranche d'âges légale fixée par la « Loi d'orientation de l'éducation », adoptée en 1996.

ANNEXES

Tableau A1 : Structures types des populations au Burkina Faso

	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Groupe 5			Groupe 6			Burkina Faso		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0-4	8,9	9,0	17,8	8,4	8,5	17,0	8,0	7,9	15,9	9,8	9,8	19,6	8,3	8,4	16,7	8,6	8,9	17,5	8,6	8,5	17,2
5-9	8,8	9,1	17,9	9,1	9,2	18,3	8,6	9,5	18,1	9,3	9,3	18,4	7,4	8,1	15,5	8,5	8,9	17,4	8,9	8,6	17,4
10-14	6,4	6,9	13,3	7,1	7,3	14,4	6,7	7,7	14,3	6,3	6,3	12,0	5,4	5,9	11,3	6,7	7,5	14,2	6,9	6,5	13,3
15-19	5,1	5,1	10,2	5,5	4,9	10,4	4,4	5,2	9,6	4,8	4,8	10,0	5,4	5,1	10,6	4,7	5,8	10,5	5,2	5,3	10,5
20-24	4,1	3,1	7,1	3,7	2,3	6,0	3,2	2,7	5,9	4,4	3,5	7,8	4,6	3,9	8,5	3,8	3,4	7,2	3,3	4,1	7,4
25-29	3,7	2,6	6,3	3,4	2,0	5,4	3,6	2,1	5,7	4,0	3,3	7,3	3,8	3,1	7,0	3,1	2,6	5,7	2,8	3,7	6,5
30-34	3,1	2,3	5,4	3,1	1,8	4,9	3,2	1,8	5,1	3,0	2,7	5,8	3,3	3,0	6,3	2,7	2,2	4,9	2,4	3,1	5,6
35-39	2,5	1,9	4,5	2,7	1,5	4,2	3,1	1,8	4,9	2,2	2,2	4,5	2,5	2,4	4,9	2,2	1,8	4,0	2,0	2,5	4,5
40-44	2,1	1,6	3,7	2,3	1,3	3,6	2,5	1,6	4,1	1,8	1,8	3,6	2,2	2,2	4,4	1,8	1,4	3,2	1,7	2,1	3,8
45-49	1,6	1,4	3,1	1,9	1,3	3,2	2,2	1,6	3,8	1,2	1,3	2,5	1,6	1,8	3,4	1,6	1,3	3,0	1,4	1,6	3,0
50-54	1,5	1,2	2,7	1,7	1,1	2,9	1,7	1,5	3,2	1,2	1,2	2,4	1,7	1,7	3,4	1,5	1,3	2,8	1,2	1,5	2,7
55-59	1,0	1,0	2,1	1,3	1,0	2,3	1,6	1,4	3,0	0,7	0,8	1,5	1,0	1,3	2,3	1,3	1,1	2,3	1,0	1,0	2,0
60-64	1,0	0,9	1,9	1,3	1,0	2,3	1,1	1,1	2,2	0,8	0,8	1,6	1,0	1,1	2,1	1,2	0,9	2,2	0,9	1,0	1,9
65-69	0,6	0,7	1,3	0,8	0,8	1,6	0,9	0,8	1,7	0,4	0,5	0,9	0,6	0,7	1,2	0,9	0,8	1,8	0,6	0,6	1,3
70-74	0,6	0,5	1,1	0,8	0,7	1,5	0,5	0,5	1,0	0,4	0,4	0,8	0,5	0,5	1,0	0,8	0,7	1,5	0,5	0,6	1,1
75-79	0,3	0,3	0,6	0,4	0,4	0,8	0,3	0,3	0,6	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,4	0,8	0,3	0,3	0,6
80-84	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,5	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,5	0,1	0,2	0,3
85-89	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
90-94	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
95+	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,6	0,3	0,3	0,6	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3	0,5
Moy.	22,6	21,2	21,9	24,0	21,2	22,7	24,4	21,8	23,1	20,6	20,7	20,6	23,3	23,2	23,3	23,5	21,4	22,5	22,8	21,3	22,2
0-14	24,0	25,0	49,0	24,6	25,1	49,6	23,2	25,1	48,3	24,6	25,5	50,0	21,2	22,3	43,5	23,9	25,2	49,0	24,0	24,9	47,9
15-64	25,7	21,3	47,0	27,0	18,2	45,2	26,6	20,9	47,5	24,3	22,6	46,9	27,2	25,6	52,7	24,0	21,7	45,7	25,8	21,2	47,9
60+	3,0	2,9	5,9	4,1	3,4	7,5	3,4	3,0	6,4	2,3	2,4	4,7	2,9	3,0	5,8	4,1	3,3	7,4	3,2	2,9	6,0
65+	2,1	1,9	4,0	2,8	2,4	5,2	2,3	1,9	4,2	1,5	1,6	3,1	1,9	1,9	3,7	2,8	2,4	5,2	2,2	2,0	4,1
15-49	37,5	37,5	32,9	32,9	35,3	35,3	39,7	39,7	37,4	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3

Tableau A2 : Indicateurs de structure de la population résidente des provinces

PROVINCES	RAPPORT DE MASCULINITE		AGE MOYEN			AGE MEDIAN		
	Tout âge	Zéro an	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
BALE	94,9	100,0	20,8	22,4	21,6	14,5	16,7	15,4
BAM	88,6	98,1	20,9	22,6	21,8	14,3	16,4	15,3
BANWA	98,0	99,3	20,1	20,7	20,4	14,1	15,8	14,9
BAZEGA	86,7	99,9	21,1	23,6	22,4	13,4	17,2	15,2
BOUGOURIBA	92,3	94,2	21,2	23,7	22,5	14,4	17,7	15,8
BOULGOU	88,9	100,9	20,4	23,2	21,9	13,4	17,7	15,3
BOULKIEMDE	81,0	100,8	20,8	24,1	22,6	13,2	17,5	15,4
COMOE	94,1	100,7	21	22	21,5	14,8	16,6	15,7
GANZOURGOU	89,9	100,7	20,9	22,4	21,7	13,7	16,7	15,2
GNAGNA	96,5	99,9	20,1	20,3	20,2	14,3	15,8	15,1
GOURMA	95,8	99,0	20,3	21,2	20,7	14,2	16,1	15,1
HOUET	99,9	98,7	21,5	21,5	21,5	16,5	17,2	16,8
IOBA	91,2	98,4	20,9	23,2	22,1	14,3	18,2	15,9
KADIOGO	101,6	99,7	22,4	22,1	22,2	18,9	18,0	18,5
KENEDOUGOU	97,6	104,7	20,6	21,0	20,8	14,6	15,9	15,2
KOMANDJOARI	102,1	94,9	20,4	20,0	20,2	14,8	15,7	15,2
KOMPIENGA	99,3	103,3	20,3	19,9	20,1	14,1	15,4	14,7
KOSSI	99,6	99,4	21,3	21,8	21,6	15,2	16,0	15,5
KOULPELOGO	94,6	105,3	20,6	21,8	21,2	13,6	16,9	15
KOURITENGA	87,6	96,7	21,1	23,1	22,1	13,9	17,0	15,4
KOURWEOGO	80,1	100,9	21,0	23,6	22,5	12,8	17,4	15,1
LERABA	89,6	98,9	20,4	22,0	21,2	13,6	15,9	14,8
LOROUM	88,5	99,8	20,6	22,0	21,4	13,8	16,1	15
MOUHOUN	97,8	101,1	20,7	21,7	21,2	14,7	16,3	15,4
NAHOURI	91,8	98,6	22,0	24,0	23,1	14,9	18,5	16,6
NAMENTENGA	92,1	96,7	20,2	21,1	20,7	13,6	16,0	14,7
NAYALA	97,9	108,4	20,9	23,2	22,0	14,3	16,3	15,2
NOUMBIEL	98,6	100,1	21,1	22,4	21,7	14,4	17,5	15,9
OUBRITENGA	88,1	101,9	20,8	22,9	21,9	13,8	17,2	15,4
OULDALAN	97,7	94,9	22,7	22,5	22,6	17,1	18,4	17,8
PASSORE	86,2	98,8	20,9	23,0	22,0	13,4	16,6	15
PONI	91,4	98,0	21,4	23,9	22,7	13,8	17,8	15,4
SANGUIE	86,7	102,3	20,3	24,0	22,3	13,6	17,4	15,3
SANMATENGA	87,8	102,4	20,7	22,3	21,6	13,7	17,3	15,4
SENO	100,6	101,8	22,7	23,0	22,9	17,2	18,0	17,7
SISSILI	93,4	105,5	20,1	21,5	20,8	13,5	16,4	14,9
SOUM	97,9	103,1	21,2	21,6	21,4	15,4	16,7	16
SOUROU	96,6	102,2	21,3	23,0	22,2	14,8	16,4	15,5
TAPOA	96,1	100,1	19,7	20,1	19,9	13,9	15,1	14,5
TUY	92,9	100,6	20,5	21,5	21,0	14,0	16,9	15,3
YAGHA	102,6	98,3	21,1	20,7	20,9	15,6	15,7	15,7
YATENGA	88,1	100,7	21,1	23	22,1	14,3	16,7	15,5
ZIRO	93,6	102,8	20,1	20,9	20,5	13,5	15,9	14,6
ZONDOMA	83,5	102,0	20,8	22,9	21,9	13,2	15,9	14,6
ZOUNDWEOGO	90,3	102,3	21,1	23,2	22,2	13,7	17,1	15,3
BURKINA FASO	93,1	100,4	21,0	22,3	21,7	14,7	16,9	15,7

Tableau A3 : Structure de la population résidente des provinces par groupes d'âges classiques et rapports de dépendance par sexe

PROVINCES	0-14			15-64			65+			Rd		
	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.	Fém.	Masc.	Ens.
BALE	40045	41982	82027	42884	36912	79796	3143	2761	5904	100,7	121,2	110,2
BAM	52301	51450	103751	54469	43353	97822	5157	4383	9540	105,5	128,8	115,8
BANWA	52454	55331	107785	53002	47384	100386	2959	3513	6472	104,5	124,2	113,8
BAZEGA	51893	53747	105640	56502	40451	96953	5800	4775	10575	102,1	144,7	119,9
BOUGOURIBA	17668	18934	36602	20470	16464	36934	1458	1168	2626	93,4	122,1	106,2
BOULGOU	98545	105005	203550	110594	81758	192352	10045	7989	18034	98,2	138,2	115,2
BOULKIEMDE	101655	103729	205384	118800	74769	193569	11453	9295	20748	95,2	151,2	116,8
COMOE	57096	58855	115951	63215	54419	117634	3703	3432	7135	96,2	114,5	104,6
GANZOURGOU	62734	64109	126843	66493	51850	118343	5650	5215	10865	102,8	133,7	116,4
GNAGNA	75225	77131	152356	75937	68406	144343	4563	4624	9187	105,1	119,5	111,9
GOURMA	53231	55635	108866	55261	48222	103483	3514	3358	6872	102,7	122,3	111,8
HOUET	149729	154345	304074	176664	171010	347674	8316	9159	17475	89,5	95,6	92,5
IOBA	36958	39907	76865	44331	34592	78923	2900	2303	5203	89,9	122,0	104,0
KADIOGO	194645	192001	386646	255744	268234	523978	13184	10307	23491	81,3	75,4	78,3
KENEDOUGOU	48027	49875	97902	49082	44659	93741	2918	3217	6135	103,8	118,9	111,0
KOMANDJOARI	12023	12809	24832	12219	11819	24038	640	780	1420	103,6	115,0	109,2
KOMPIENGA	10053	10515	20568	9861	9230	19091	503	527	1030	107,0	119,6	113,1
KOSSI	55221	56949	112170	55544	53482	109026	4391	4367	8758	107,3	114,6	110,9
KOULPELOGO	44908	48314	93222	47491	39178	86669	3454	3251	6705	101,8	131,6	115,3
KOURITENGA	60306	61240	121546	66218	49778	115996	6405	5414	11819	100,7	133,9	115,0
KOURWEOGO	28822	29681	58503	33563	19746	53309	2911	2889	5800	94,5	164,9	120,6
LERABA	23284	23525	46809	23771	18786	42557	1779	1473	3252	105,4	133,1	117,6
LOROUM	27978	27643	55621	28443	22084	50527	2521	2408	4929	107,2	136,1	119,8
MOUHOUN	56025	58780	114805	58585	53225	111810	4018	4026	8044	102,5	118,0	109,9
NAHOURI	26901	28693	55594	32515	26178	58693	2816	2237	5053	91,4	118,2	103,3
NAMENTENGA	62949	64582	127531	63935	51980	115915	4274	4015	8289	105,1	132,0	117,2
NAYALA	32589	34950	67539	32305	29300	61605	3891	3090	6981	112,9	129,8	121,0
NOUMBIEL	11702	13074	24776	13342	11579	24921	733	746	1479	93,2	119,4	105,4
OUBRITENGA	47475	48857	96332	52124	39014	91138	4968	4233	9201	100,6	136,1	115,8
OULDALAN	29052	30431	59483	37983	34889	72872	2090	2230	4320	82,0	93,6	87,6
PASSORE	67037	68545	135582	72013	50206	122219	6439	6653	13092	102,0	149,8	121,6
PONI	45683	49683	95366	51933	39733	91666	4112	3743	7855	95,9	134,5	112,6
SANGUIE	59473	62915	122388	66664	47414	114078	7112	5189	12301	99,9	143,6	118,1
SANMATENGA	111359	114193	225552	125019	92061	217080	9635	9368	19003	96,8	134,2	112,7
SENO	42733	45295	88028	53761	51866	105627	3781	3699	7480	86,5	94,5	90,4
SISSILI	37125	39858	76983	39787	31601	71388	2304	2498	4802	99,1	134,0	114,6
SOUM	59037	61186	120223	64356	59469	123825	4124	4132	8256	98,1	109,8	103,8
SOUROU	44867	46666	91533	45876	41267	87143	4749	4344	9093	108,2	123,6	115,5
TAPOA	59485	60179	119664	56608	51415	108023	3293	3149	6442	110,9	123,2	116,7
TUY	38358	40368	78726	42103	33925	76028	2343	2575	4918	96,7	126,6	110,0
YAGHA	27565	28425	55990	28074	28564	56638	1559	1665	3224	103,7	105,3	104,5
YATENGA	108934	107260	216194	114703	89542	204245	11986	10853	22839	105,4	131,9	117,0
ZIRO	29279	31104	60383	30479	24320	54799	1591	1993	3584	101,3	136,1	116,7
ZONDOMA	33186	31822	65008	32550	23221	55771	3698	2958	6656	113,3	149,8	128,5
ZOUNDWEOGO	47253	49613	96866	51126	39619	90745	4872	4053	8925	102,0	135,5	116,6
BURKINA FASO	2432868	2509191	4942059	2686399	2256974	4943373	201755	184057	385812	98,1	119,3	107,8

Tableau A4 : Structure spécifique de la population résidente des provinces en 1996

PROVINCES	12-24			25-59			60+		
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
BALE	26,0	25,6	25,8	24,2	28,7	26,5	6,4	6,7	6,6
BAM	24,4	23,3	23,8	23,1	31,1	27,4	7,2	7,4	7,3
BANWA	26,7	22,9	24,8	25,7	34,4	30,2	5,2	5,8	5,5
BAZEGA	24,8	23,2	23,9	23,8	32,0	28,1	5,9	6,6	6,3
BOUGOURIBA	25,6	25,3	25,5	21,5	31,4	27,0	7,2	7,4	7,3
BOULGOU	25,7	25,8	25,8	27,4	31,2	29,3	4,7	4,7	4,7
BOULKIEMDE	24,5	24,1	24,3	24,2	30,4	27,5	6,4	6,2	6,3
COMOE	24,2	25,8	25,0	26,9	27,9	27,4	4,7	4,6	4,6
GANZOURGOU	25,7	25,6	25,7	25,3	29,1	27,3	4,9	4,8	4,9
GNAGNA	28,2	28,5	28,4	29,2	30,6	29,9	4,4	3,9	4,2
GOURMA	29,4	31,2	30,3	33,7	30,9	32,3	3,6	4,2	3,9
HOUET	25,8	25,7	25,8	25,9	28,7	27,4	5,1	4,7	4,9
IOBA	25,6	24,7	25,2	26,9	28,9	27,9	5,7	5,8	5,8
KADIOGO	25,1	25,0	25,1	24,2	30,1	27,3	6,8	7,1	7,0
KENEDOUGOU	26,8	25,2	26,0	25,5	29,4	27,4	5,3	5,4	5,4
KOMANDJOARI	23,8	23,3	23,6	27,9	33,4	30,7	6,1	6,7	6,4
KOMPIENGA	23,8	25,1	24,5	25,4	28,9	27,2	5,2	5,0	5,1
KOSSI	25,8	25,2	25,5	23,6	30,2	27,1	6,6	6,8	6,7
KOULPELOGO	24,4	26,3	25,4	31,5	32,9	32,2	5,5	4,9	5,2
KOURITENGA	25,9	25,5	25,7	21,3	29,7	25,8	7,5	6,7	7,1
KOURWEOGO	25,1	21,3	23,1	24,4	34,7	29,8	6,4	6,3	6,4
LERABA	27,7	24,9	26,2	21,2	30,5	26,2	6,5	7,7	7,2
LOROUM	24,1	25,1	24,6	24,7	30,6	27,8	6,3	5,9	6,1
MOUHOUN	25,6	26,7	26,2	30,7	31,6	31,2	5,8	5,9	5,8
NAHOURI	25,5	25,2	25,3	24,1	30,3	27,3	5,3	4,7	5,0
NAMENTENGA	25,2	26,0	25,6	28,1	29,9	29,0	5,1	5,0	5,0
NAYALA	27,1	24,5	25,8	24,2	28,5	26,4	6,6	7,5	7,1
NOUMBIEL	25,0	25,7	25,4	25,8	27,0	26,4	4,3	4,4	4,3
OUBRITENGA	25,9	25,4	25,7	23,5	28,3	26,1	7,0	7,5	7,3
OULDALAN	24,6	23,4	23,9	24,2	31,1	27,8	6,4	6,8	6,6
PASSORE	26,1	24,5	25,3	25,8	30,5	28,2	5,4	5,8	5,6
PONI	26,8	25,9	26,4	24,4	28,5	26,4	5,2	4,4	4,8
SANGUIE	25,6	24,1	24,8	26,6	33,8	30,4	4,7	5,2	5,0
SANMATENGA	24,8	26,4	25,6	27,0	27,7	27,3	4,8	4,1	4,5
SENO	21,8	24,7	23,3	29,0	28,8	28,9	4,3	3,8	4,1
SISSILI	22,8	23,3	23,0	26,2	30,7	28,5	5,5	5,5	5,5
SOUM	23,2	25,4	24,4	21,6	31,2	27,0	7,9	6,9	7,3
SOUROU	25,4	24,4	24,9	24,2	29,5	27,0	5,5	5,5	5,5
TAPOA	24,6	25,4	25,0	24,1	28,2	26,3	6,4	6,2	6,3
TUY	27,9	24,5	26,2	23,0	27,8	25,4	6,4	8,0	7,2
YAGHA	23,3	22,6	23,0	28,1	33,5	30,8	4,8	4,7	4,7
YATENGA	24,8	25,2	25,1	25,8	31,0	28,5	5,2	4,5	4,8
ZIRO	26,3	27,0	26,6	28,1	27,8	28,0	4,6	4,3	4,5
ZONDOMA	26,5	25,8	26,1	23,0	29,8	26,5	5,5	4,1	4,8
ZOUNDWEOGO	24,1	24,2	24,2	22,3	28,0	25,4	7,4	7,7	7,5
BURKINA FASO	25,9	25,7	25,8	26,0	30,2	28,2	5,6	5,7	5,7

Tableau A5 : Proportions par groupes d'âges de la population féminine résidente en âge de procréer dans les provinces

PROVINCES	12-49	12-14	15-49	15-19	20-24	20-34	35-49
BALE	49,8	14,7	42,5	21,8	18,5	49,0	29,3
BAM	48,9	15,7	41,2	25,2	18,3	46,9	28,0
BANWA	50,2	14,3	43,1	23,3	20,2	50,9	25,9
BAZEGA	49,0	14,8	41,8	22,7	15,5	45,4	31,9
BOUGOURIBA	50,5	15,1	42,9	20,5	14,9	45,2	34,3
BOULGOU	49,6	13,6	42,8	21,0	17,3	49,0	30,1
BOULKIEMDE	50,6	15,7	42,6	25,0	15,6	44,0	30,9
COMOE	52,0	14,8	44,3	23,5	17,2	47,8	28,7
GANZOURGOU	49,7	14,4	42,6	22,3	17,4	47,9	29,8
GNAGNA	49,7	13,0	43,3	24,4	20,0	51,4	24,2
GOURMA	50,3	14,0	43,2	23,3	19,4	50,5	26,1
HOUET	54,7	14,2	46,9	24,4	19,5	49,8	25,8
IOBA	51,8	13,6	44,8	20,6	17,4	47,6	31,8
KADIOGO	57,8	14,3	49,5	25,4	20,5	50,7	23,8
KENEDOUGOU	49,9	14,3	42,8	24,4	18,9	49,2	26,4
KOMANDJOARI	50,3	12,8	43,8	24,7	20,6	52,1	23,3
KOMPIENGA	50,0	12,9	43,6	21,8	20,0	54,0	24,2
KOSSI	48,7	15,1	41,3	23,2	18,6	48,9	27,9
KOULPELOGO	49,3	12,7	43,1	19,6	19,6	53,2	27,2
KOURITENGA	50,0	15,1	42,4	24,3	16,6	46,7	29,0
KOURWEOGO	51,1	15,0	43,5	24,5	16,2	44,3	31,2
LERABA	48,4	14,6	41,3	25,1	16,6	45,9	29,0
LOROUM	48,3	15,1	41,0	25,3	18,6	48,0	26,6
MOUHOUN	49,6	14,4	42,4	22,7	19,6	50,3	27,0
NAHOURI	50,6	13,0	44,0	20,8	17,1	48,8	30,4
NAMENTENGA	49,7	13,9	42,8	22,9	19,4	50,4	26,8
NAYALA	47,0	16,4	39,3	23,3	19,3	48,1	28,6
NOUMBIEL	50,5	12,3	44,3	19,3	17,5	48,9	31,8
OUBRITENGA	50,0	15,1	42,4	23,4	18,1	48,0	28,6
OULDALAN	53,8	11,4	47,7	22,6	19,5	50,6	26,9
PASSORE	49,5	16,0	41,5	24,9	17,3	45,6	29,5
PONI	49,5	14,4	42,4	19,0	14,1	45,4	35,6
SANGUIE	49,4	15,7	41,6	23,9	17,1	46,3	29,8
SANMATENGA	50,7	13,5	43,8	23,1	18,3	49,3	27,7
SENO	52,6	13,0	45,8	23,9	19,5	49,4	26,7
SISSILI	51,0	13,8	43,9	22,8	18,4	48,9	28,3
SOUM	51,1	14,0	43,9	23,8	18,9	49,2	27,0
SOUROU	47,1	16,0	39,6	23,9	18,8	47,9	28,2
TAPOA	48,8	14,2	41,9	25,1	19,7	51,9	23,0
TUY	51,4	13,6	44,4	21,8	19,0	50,7	27,5
YAGHA	50,0	14,5	42,8	26,6	19,3	47,8	25,7
YATENGA	48,4	15,3	41,0	25,2	18,6	47,1	27,7
ZIRO	51,4	14,3	44,0	23,9	17,7	48,0	28,0
ZONDOMA	47,0	16,3	39,3	24,9	17,1	45,9	29,2
ZOUNDWEOGO	49,1	14,3	42,1	22,3	16,4	47,4	30,4
BURKINA FASO	50,9	14,4	43,5	23,6	18,4	48,6	27,8

Tableau A6 : Proportions de la population résidente scolarisable des provinces selon le sexe en 1996

PROVINCE S	6-12 ANS			7-12 ANS		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
BALE	24,2	21,6	22,9	20,5	18,1	19,3
BAM	23,3	20,9	22,0	19,8	17,8	18,8
BANWA	23,4	21,3	22,4	19,7	17,8	18,7
BAZEGA	25,9	21,4	23,5	22,1	18,2	20,0
BOUGOURIBA	25,1	20,8	22,9	21,2	17,5	19,3
BOULGOU	25,2	20,5	22,7	21,4	17,2	19,1
BOULKIEMDE	26,8	20,6	23,4	23,0	17,6	20,0
COMOE	24,3	21,5	22,9	20,3	18,1	19,2
GANZOURGOU	24,9	21,3	23,0	21,3	18,1	19,6
GNAGNA	22,0	20,3	21,1	18,8	17,2	18,0
GOURMA	23,7	21,2	22,4	20,1	17,9	18,9
HOUET	21,8	20,9	21,4	18,5	17,6	18,1
IOBA	24,0	19,8	21,8	20,1	16,5	18,2
KADIOGO	19,4	19,9	19,7	16,5	17,1	16,8
KENEDOUGOU	23,5	21,6	22,5	19,8	18,1	18,9
KOMANDJOARI	22,0	20,3	21,2	18,5	16,9	17,7
KOMPIENGA	22,1	21,0	21,6	18,4	17,3	17,8
KOSSI	22,8	21,8	22,3	19,0	17,9	18,5
KOULPELOGO	24,2	21,0	22,6	20,4	17,5	18,9
KOURITENGA	24,9	21,0	22,8	21,4	18,1	19,6
KOURWEOGO	26,6	20,5	23,2	22,7	17,5	19,8
LERABA	25,2	22,0	23,5	21,4	18,5	19,8
LOROUM	23,8	21,1	22,4	20,1	17,7	18,8
MOUHOUN	23,3	21,2	22,3	19,8	17,8	18,8
NAHOURI	24,8	21,1	22,8	20,9	17,6	19,2
NAMENTENGA	23,5	20,5	21,9	20,1	17,4	18,7
NAYALA	23,9	21,7	22,8	20,2	18,2	19,2
NOUMBIEL	23,8	20,2	22,0	19,8	16,6	18,2
OUBRITENGA	24,0	20,4	22,1	20,8	17,5	19,0
OULDALAN	19,7	17,5	18,6	16,3	14,4	15,3
PASSORE	25,8	21,4	23,4	22,0	18,1	19,9
PONI	27,0	21,9	24,3	22,9	18,3	20,5
SANGUIE	25,7	20,5	22,9	21,9	17,4	19,5
SANMATENGA	23,5	20,0	21,6	20,2	17,1	18,6
SENO	19,7	18,1	18,9	16,5	15,0	15,8
SISSILI	25,2	21,2	23,2	21,4	17,8	19,6
SOUM	21,4	20,0	20,7	18,0	16,8	17,4
SOUROU	23,5	21,6	22,5	19,8	18,1	18,9
TAPOA	24,0	22,5	23,3	19,9	18,6	19,3
TUY	23,7	20,4	22,0	19,9	17,2	18,5
YAGHA	21,7	21,3	21,5	18,1	17,8	18,0
YATENGA	23,8	21,5	22,6	20,2	18,4	19,3
ZIRO	25,4	21,8	23,5	21,6	18,4	19,9
ZONDOMA	25,7	23,0	24,2	21,7	19,5	20,5
ZOUNDWEOGO	25,0	21,0	22,9	21,4	17,8	19,5
BURKINA FASO	23,5	20,8	22,1	19,9	17,6	18,7

Tableau A7 : Structure par âge spécifique et sexe de la population résidente des entités spatiales en 1996

PROVINCES	12-24			25-59			60+		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
URBAIN	31,2	31,9	31,6	32,8	30,5	31,6	3,4	4,3	3,9
RURAL	24,9	24,6	24,7	24,7	30,2	27,6	6,0	6,0	6,0
Les régions économiques									
BOUCLE MOUHOUN	26,7	24,9	25,8	25,1	29,0	27,1	5,7	6,0	5,9
CENTRE	26,8	27,2	27,1	28,6	31,0	29,8	5,2	5,7	5,5
CENTRE-EST	24,4	23,8	24,1	24,5	31,1	28,0	6,1	6,5	6,3
CENTRE-NORD	24,5	25,2	24,9	24,8	29,7	27,4	6,1	5,8	5,9
CENTRE-OUEST	26,3	25,2	25,7	22,1	30,8	26,8	6,4	6,6	6,6
EST	24,7	25,7	25,2	26,3	28,0	27,2	4,7	4,5	4,6
NORD	25,5	25,3	25,4	22,8	28,7	25,9	7,1	7,1	7,1
OUEST	26,9	26,9	26,9	27,7	30,4	29,1	4,7	4,4	4,5
SAHEL	25,3	26,4	25,9	29,5	30,6	30,1	5,3	5,1	5,2
SUD-OUEST	25,3	22,6	23,9	25,7	34,2	30,1	5,5	5,7	5,6
Les grandes villes									
OUAGADOUGOU	30,4	33,4	31,9	36,5	31,0	33,8	2,7	3,3	3,0
BOBO-DIOULASSO	31,1	32,5	31,8	32,8	31,0	32,0	3,5	3,4	3,4
AUTRES VILLES	32,3	29,9	31,1	28,1	29,6	28,9	4,3	6,0	5,2

Tableau A8 : Proportions par groupes d'âges de la population féminine résidente des régions économiques en âge de procréer

MILIEU DE RESIDENCE	12-49	15-49	12-14	15-19	20-24	20-34	35-49
URBAIN	58,4	50,8	8,5	13,1	10,3	25,1	11,6
RURAL	49,8	44,1	7,1	9,8	7,6	20,6	12,2
Les régions économiques							
BOUCLE MOUHOUN	49,0	42,8	7,4	9,6	8,0	20,5	11,5
CENTRE	53,6	47,2	7,7	11,0	8,5	22,4	12,5
CENTRE-EST	49,8	44,5	6,9	9,3	7,6	21,1	12,5
CENTRE-NORD	50,2	44,8	7,1	10,1	8,0	21,1	11,8
CENTRE-OUEST	50,6	44,4	7,7	10,4	7,1	19,7	12,8
EST	49,8	44,5	6,8	10,4	8,5	22,2	10,5
NORD	48,6	42,3	7,6	10,3	7,4	19,1	11,6
OUEST	52,9	46,4	7,5	10,9	8,5	22,3	12,2
SAHEL	52,0	46,8	6,9	10,8	8,7	22,3	12,0
SUD-OUEST	50,8	44,7	7,1	8,6	6,9	20,3	14,7
Les centres urbains							
OUAGADOUGOU	61,1	53,4	8,5	13,6	11,4	27,6	11,5
BOBO-DIOULASSO	59,7	52,0	8,6	13,6	10,4	25,7	11,9
AUTRES VILLES	54,6	47,1	8,6	12,3	9,0	22,0	11,7

Tableau A9 : Proportions de la population résidente scolarisable des entités spatiales selon le sexe

MILIEU DE RESIDENCE	6-12 ANS			7-12 ANS		
	Masculin	Féminin	Total	M a s c u l i n	Féminin	Total
URBAIN	19,2	20,0	19,6	16,4	17,2	16,8
RURAL	24,3	21,0	22,6	20,6	17,7	19,1
Les régions économiques						
BOUCLE MOUHOUN	23,5	21,5	22,5	19,8	18,0	18,8
CENTRE	22,4	20,5	21,4	19,1	17,5	18,3
CENTRE-EST	24,9	20,8	22,7	21,1	17,5	19,2
CENTRE-NORD	23,5	20,3	21,8	20,1	17,4	18,7
CENTRE-OUEST	26,1	20,8	23,3	22,3	17,7	19,8
EST	23,0	21,2	22,1	19,4	17,8	18,6
NORD	24,6	21,6	23,0	20,9	18,4	19,6
OUEST	22,9	21,1	22,0	19,4	17,8	18,6
SAHEL	20,6	19,2	19,9	17,3	16,0	16,6
SUD-OUEST	25,3	20,8	23,0	21,4	17,4	19,3
Les grandes villes						
OUAGADOUGOU	17,8	19,5	18,6	15,1	16,8	15,9
BOBO-DIOULASSO	19,8	20,3	20,0	16,9	17,4	17,2
AUTRES VILLES	20,7	20,5	20,6	17,9	17,6	17,7

CHAPITRE 3 : LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Idrissa KABORE

INTRODUCTION

En 1991, le Burkina Faso a adopté pour la première fois une politique nationale de population. Depuis 1996, les autorités du pays ont entamé une relecture de cette politique de population afin de tenir compte des recommandations des grandes conférences internationales auxquelles le Burkina a souscrit, et particulièrement celles de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994), afin de tenir compte également des préoccupations actuelles.

Les objectifs majeurs de notre politique nationale de population visent la satisfaction des besoins essentiels de la population et l'amélioration de son cadre de vie. Ils s'inscrivent dans une meilleure connaissance de la dynamique de la population, l'intégration des variables démographiques et du cas spécifique de la femme dans la planification du développement socio-économique du pays. La réalisation de tels objectifs nécessite une bonne connaissance des caractéristiques actuelles de la population, de son effectif, de sa structure et des mouvements qui l'anime.

La répartition spatiale de la population est une de ces caractéristiques essentielles. Elle est importante pour toute action de développement local. Disposer d'informations détaillées quant au potentiel humain des entités spatiales s'avère une nécessité, dans le contexte actuel de la décentralisation et de la politique de développement local. Déjà utilisés pour la représentation de la population sur le plan politique, les effectifs de population des différentes entités du territoire déterminent les politiques et actions à mener. Mais, la répartition spatiale est aussi le résultat d'un certain nombre d'éléments caractéristiques tels que la dynamique démographique et les contraintes du milieu.

Le développement étant entrepris pour les populations, celles-ci doivent être définies du point de vue de leur effectif. Pour ce faire, le recensement est une source essentielle. Lors du recensement général de la population et de l'habitat de 1996, la population a été dénombrée au sein des ménages en tenant compte du statut de résidence de chacun des membres. Cela permet d'en établir la répartition au niveau géographique le plus fin (villages et secteurs).

Le territoire burkinabè est organisé en 45 provinces regroupant 350 départements. Chaque département est subdivisé en villages. On compte au total 8 312 villages. Dans certains départements, se trouvent des communes. Le secteur est une entité qui s'identifie soit au quartier du village ou de la commune, soit à un regroupement d'anciens villages. Dans le cadre de la gestion économique du pays, le territoire a été subdivisé en 10 régions économiques de planification. Lors de nos analyses, nous utiliserons ce découpage régional (Annexe 2).

Nous envisagerons successivement l'effectif de la population du Burkina et sa répartition spatiale. Pour ces deux thèmes d'analyse, l'accent sera essentiellement mis sur la population résidente des ménages ordinaires, car elle constitue l'objet de toutes les actions de développement, en s'intéressant particulièrement à ses caractéristiques démographiques.

1. LA POPULATION DU BURKINA FASO

Au recensement général de la population et de l'habitat de décembre 1996 (RGPH96), la prise en compte du statut de résidence a permis de faire une distinction, dans la composition de la population, entre celle dite de droit et celle dite de fait.

1.1. LA POPULATION RECENSEE

Le RGPH96 a dénombré 10 862 075 personnes réparties en 4 catégories : les résidents présents, les résidents absents, les visiteurs et les émigrés (tableau 1). On estime la population résidente totale à 10 312 609 personnes. Il s'agit des personnes qui résident habituellement sur le territoire burkinabè, qu'elles soient présentes ou absentes au moment du recensement. Elles constituent par conséquent la population de droit. La population présente sur le territoire au moment de la collecte est quant à elle estimée à 10 098 679 : c'est la population de fait. Elle se compose de la population résidente présente au moment de la collecte et de la population dont le statut de résidence est visiteur. Enfin, la population administrative (population imposable ou contribuable) est de 10 727 818 personnes. Elle se compose de la population résidente totale et de la population émigrée.

On observe au niveau de la population totale recensée une prédominance de la population féminine. Mais, cet avantage ne se vérifié pas pour toutes les catégories de résidents. Ainsi, les résidents absents et, surtout, les émigrés sont majoritairement des hommes. Cela traduit le fait que la migration vers l'extérieur, temporaire ou de plus longue durée, concerne beaucoup plus les hommes que les femmes. Au contraire, les visiteurs sont en grande majorité des femmes.

Tableau 1 : Statut de résidence de la population recensée au RGPH96 selon le sexe

Statut de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Résidents présents	4782352	5182070	9964422
Résidents absents	188530	159657	348187
Visiteurs	49897	84360	134257
Émigrés	335203	80006	415209
Population recensée	5355982	5506093	10862075

1.2. LA POPULATION RESIDENTE

En termes de gestion du territoire, les différentes politiques nationales s'intéressent particulièrement à la population résidente : celle qui vit habituellement sur le territoire. En effet, elle a des besoins qu'il faut satisfaire et la méconnaissance de son effectif devient un handicap. La population résidente est donc celle qui relève de l'entité territoriale du Burkina Faso du point de vue de ses activités et de ses besoins immédiats. C'est cette considération qui impose la prise en compte de la population résidente dans les différentes analyses.

1.2.1. Évolution de la population résidente

Les sources de données permettant le suivi de l'évolution de la population sont nombreuses. Mais dans le cadre de cette analyse, nous nous intéresserons uniquement aux données des recensements généraux de la population de 1975, 1985 et 1996.

Sur la période 1975-1996, le taux d'accroissement annuel moyen est de 2,88 %. Dans la mesure où le taux d'accroissement annuel moyen de la dernière période intercensitaire (2,38 % de 1985 à 1996) est inférieur au taux d'accroissement annuel moyen de la première période intercensitaire (2,67 % de 1975 à 1985), on peut conclure que la croissance démographique se ralentit (tableau 2). Avec un taux annuel moyen de 2,88 %, la population du Burkina Faso devrait doubler en 24 ans, soit de 1975 à 1999. Dans la mesure cependant où le taux d'accroissement des dernières années est inférieur à ce taux moyen, il est probable que le doublement ne sera pas atteint.

Avec à présent un taux annuel moyen de 2,38 %, la population du Burkina devrait doubler en 29 ans, pour atteindre vingt millions d'habitants en 2025. Mais, au vu de l'évolution passée, la poursuite du ralentissement de la croissance n'est pas à exclure. Si la dynamique passée doit son ampleur à l'amélioration des conditions d'existence depuis l'indépendance, on peut dire aujourd'hui que les conditions sanitaires de la population ne s'améliorent plus aussi rapidement que dans le passé et que la prévalence de la contraception n'est pas encore suffisante pour avoir un effet décisif sur la croissance démographique tout comme sur les changements de comportement (relèvement de l'âge au premier mariage, réduction de la polygamie, etc.). L'hypothèse d'un ralentissement progressif et limité de la croissance démographique reste cependant plausible.

Tableau 2 : Évolution des effectifs de la population résidente et de la densité

Année	Masculin	Féminin	Ensemble	Taux d'accroissement intercensitaire	Indice	Densité
1975	2827578	2810625	5638203	-	100,0	20,8
1985	3833237	4131468	7964705	2,67*	141,3	29,4
1996	4970882	5341727	10312609	2,38	182,9	38,1

* Taux ajusté

Entre les hommes et les femmes, il y a eu une inversion de la répartition. Plus nombreux en 1975, les hommes sont aujourd'hui moins nombreux que les femmes dans la population résidente, ce qui correspond à un phénomène à peu près universel. C'est ici le lieu de signaler qu'une évaluation ultérieure du recensement de 1975 a conclu à un possible sous-dénombrement de la population totale qui serait particulièrement dû à une sous-évaluation du nombre des femmes. Dans cette hypothèse, on disposerait d'une explication de l'inhabituelle répartition par sexe observée au RGPH de 1975. Il faudrait également réviser à la baisse l'estimation du taux de croissance annuel moyen de la période 1975-1985 et par la même occasion modérer notre constat d'un ralentissement actuel de la croissance démographique qui ne se justifie que par la comparaison entre deux taux : 2,67 % de 1975 à 1985 et 2,38 % de 1985 à 1996. Tout en gardant cela à l'esprit, nous retiendrons que les résultats définitifs du recensement de 1975 n'ont pas été corrigés et qu'ils constituent les seules données qui permettent une analyse rigoureuse de l'évolution de la population résidente du pays.

1.2.2. Évolution des densités de population

La densité a presque doublé de 1975 à 1996, atteignant à présent 38 hab./km² (tableau 2). Comme l'évolution future de la densité ne sera pas différente de celle de la population, les densités de population sont donc appelées à croître encore. Il s'agit d'une perspective qui ne doit

pas occulter les contraintes du milieu qui compromettent la satisfaction des besoins des populations, particulièrement la disponibilité des terres de culture dans un système socio-économique où l'agriculture reste l'activité dominante. Les politiques et programmes de développement devraient dès à présent prendre en considération cette problématique.

1.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DE LA POPULATION RESIDENTE

Les caractéristiques de la population résidente qui seront décrites sont la religion et la nationalité. Ces caractéristiques sont prises en compte particulièrement dans ce chapitre en raison de la population concernée.

1.3.1. La religion

Au Burkina Faso, la pratique religieuse est un fait largement majoritaire. On y retrouve seulement 0,6 % de personnes n'ayant aucune religion (tableau 3). Historiquement, l'animisme était la religion principale des populations du Burkina Faso. Progressivement, il s'est vu supplanté par les religions étrangères (Christianisme et Islam). Aujourd'hui, la population est pour plus de la moitié musulmane et pour environ 1/5 chrétienne. Moins d'une personne sur 4 est animiste. Les écarts ne sont pas très nets entre la population féminine et la population masculine. Les différences entre sexes les plus importantes s'observent chez les animistes et les musulmans pour lesquels les femmes sont plus nombreuses.

Tableau 3 : Répartition de la population résidente par religion et sexe (en %)

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	11,1	12,6	23,7
Musulman	27,3	28,6	55,9
Catholique	8,1	8,6	16,6
Protestant	1,5	1,6	3,0
Autre	0,1	0,1	0,2
Sans religion	0,3	0,3	0,6
Ensemble du pays	48,2	51,8	100,0

1.3.2. La population de nationalité étrangère

La population de nationalité étrangère est faiblement représentée au Burkina Faso. Elle représente à peine 0,6 % de la population résidente, correspondant à 61 622 personnes dont 29 524 hommes et 32 098 femmes. Dans cette population étrangère, on retrouve beaucoup de ressortissants des pays voisins avec lesquels le Burkina partage un environnement et un fond culturel. Il s'agit surtout des nationalités malienne et nigérienne comme le montre le tableau 4.

Tableau 4 : Répartition de la population étrangère résidente par nationalité et par sexe (en %)

Nationalité	Masculin	Féminin	Ensemble
Bénin	3,3	3,1	6,5
Côte d'Ivoire	1,4	1,7	3,1
Ghana	2,4	5,9	8,3
Mali	19,3	19,7	39,0
Niger	6,8	5,5	12,3
Nigeria	3,6	3,7	7,2
Sénégal	1,0	0,7	1,7
Togo	2,1	4,4	6,5
Autres pays d'Afrique	5,0	5,0	10,0
Europe	1,6	1,5	3,0
Autres	1,4	1,0	2,4
Ensemble du pays	47,9	52,1	100,0

De la répartition selon le sexe, on remarque que les écarts entre hommes et femmes sont assez prononcés pour certaines nationalités. Si pour les nationalités béninoise, malienne, nigériane, européenne et autres africaines, on a des proportions par sexe voisines ; par contre, on retrouve 2/3 de femmes pour 1/3 d'hommes pour les nationalités togolaise et ghanéenne. A l'inverse, il y a plus d'hommes que de femmes pour les Sénégalais et les nationalités autres que africaine et européenne.

2. LA DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition de la population selon le milieu de résidence met en exergue le déséquilibre entre l'urbain et le rural. Au Burkina Faso, la population rurale est estimée à 8 711 441 personnes représentant 84,5 % de la population résidente totale. Il s'en déduit un taux d'urbanisation de 15,5 %. Les femmes représentent 52,3 % de la population rurale. Leur présence est moins forte en milieu urbain (49,3 %). Cette distribution est la résultante de l'exode rural qui reste le facteur majeur d'accroissement de la population urbaine.

2.1. LA DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LES REGIONS ECONOMIQUES

Les régions économiques sont des ensembles de provinces ayant plus ou moins les mêmes caractéristiques climatiques, pédologiques et socio-économiques. La composition des différentes régions économiques est donnée en annexe (Annexe 2). Lorsque l'on considère les régions économiques, la répartition de la population se calque sur celle des provinces. En effet, les régions économiques regroupant les provinces à population importante et forte densité se retrouvent au premier rang (tableau 5). Si l'on exclut la région du Centre, la répartition régionale de la population est plus ou moins homogène.

Tableau 5 : Répartition de la population résidente par sexe et densité des régions économiques

Régions économiques	Masculin	Féminin	Ensemble	Densité
Boucle du Mouhoun	5,6	5,8	11,4	34,4
Centre	9,6	10,2	19,8	90,2
Centre Est	3,9	4,4	8,3	58,2
Centre Nord	4,2	4,8	9,0	46,8
Centre Ouest	4,2	4,9	9,2	43,4
Est	4,1	4,2	8,3	18,5
Nord	4,3	5,0	9,3	59,0
Ouest	6,5	6,7	13,2	31,2
Sahel	3,4	3,4	6,9	20,0
Sud Ouest	2,3	2,5	4,7	30,0
Ensemble du pays	48,2	51,8	100,0	38,1

2.2. LA POPULATION URBAINE

Le milieu urbain comprend toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). L'effectif de population n'est pas pris comme critère d'urbanité, de sorte que des localités de moins de 10 000 ou de moins de 5 000 habitants peuvent être qualifiées d'urbaines. Il faut remarquer qu'au recensement de 1985, aucune localité de moins de 10 000 habitants n'a été considérée comme urbaine.

La population urbaine totale est estimée à 1 601 168 habitants, soit un taux d'urbanisation de 15,5 %. Ce taux d'urbanisation est un des plus faibles de la sous-région. On peut le comparer aux taux d'urbanisation suivants qui sont retenus par les Nations Unies pour 1995 : Bénin : 38 %; Côte d'Ivoire : 43 % ; Ghana : 36 % ; Mali : 27 % et Niger : 18 %¹⁰. Mais, l'importance de la population urbaine devrait s'affirmer davantage dans l'avenir avec les politiques de décentralisation et de déconcentration en cours.

2.2.1. La répartition de la population urbaine

Avec un taux d'urbanisation de 15,5 %, on trouve au Burkina Faso une personne sur sept vivant en ville. La population urbaine se concentre surtout dans les deux plus grandes villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, avec toutefois une nette prédominance pour Ouagadougou qui compte plus du double de la population de Bobo-Dioulasso (tableau 6). Du point de vue du sexe, les hommes sont majoritaires en milieu urbain, mais les différences ne sont pas très sensibles.

¹⁰ PNUD, *Rapport sur le développement humain 1998*, Paris, Economica, pp. 195-196.

Tableau 6 : Répartition (%) de la population urbaine résidente par sexe dans le milieu urbain

Villes	Masculin	Féminin	Ensemble
Ouagadougou	22,8	21,6	44,3
Bobo-Dioulasso	9,8	9,5	19,4
Autres villes	18,1	18,2	36,3
Milieu urbain	50,7	49,3	100,0

L'importance de la population urbaine du Burkina Faso dépend en partie du nombre de villes. En 1975, il y avait 5 centres urbains. Leur nombre est passé à 18 en 1985, pour atteindre enfin 26 en 1996 (tableau 7). Sur l'ensemble de ces villes, 23 ont une population de plus de 10 000 habitants. De sorte que si l'on devait considérer ce seuil comme critère supplémentaire de définition de la ville, aux côtés du minimum d'infrastructures, on obtiendrait une population urbaine "strictement définie" de 1 583 260 individus et un taux d'urbanisation correspondant de 15,3 %.

Tableau 7 : Répartition de la population urbaine résidente

Villes	Population	Villes	Population
Ouagadougou	709736	Yako *	18472
Bobo-Dioulasso	309771	Kongoussi **	17893
Koudougou	72490	Koupela **	17619
Ouahigouya	52193	Po *	17146
Banfora	49724	Orodara *	16581
Pouytenga **	35720	Gaoua *	16424
Kaya *	33958	Gourcy *	16317
Dedougou *	33815	Tougan *	15218
Tenkodogo *	31466	Niangoloko **	12824
Fada-N'Gourma *	29254	Boromo **	11232
Dori *	23768	Bogande **	8960
Reo *	22534	Kompienga **	4706
Nouna *	19105	Poura **	4242
TOTAL : 1 601 168			
* Nouvelles villes de 1985 ; ** Nouvelles villes de 1996			

2.2.2 Évolution de la population urbaine

L'évolution de la population urbaine s'apprécie de deux manières. La première, qui se base sur le taux d'urbanisation, mesure la part de la population urbaine dans la population totale. La seconde se fonde sur le rythme d'accroissement de la population urbaine.

Tableau 8 : Évolution de la population urbaine résidente

Année	Population urbaine	Taux d'urbanisation	Rythme d'urbanisation	Indice
1975	362610	6,4	3,7	100,0
1985	1011074	12,7	10,3	278,8
1996	1601168	15,5	4,2	441,6

La population urbaine a considérablement évolué au cours des deux décennies écoulées (tableau 8). Elle a été multipliée par 4,4 depuis 1975. On observe un doublement du taux d'urbanisation au cours de la première décennie, puis une augmentation plus faible au cours de la période suivante. Lorsqu'on s'intéresse au rythme d'urbanisation ou taux d'accroissement de la population urbaine, il y a toujours un fort accroissement la première décennie avant une baisse à la seconde.

Tableau 9 : Évolution de la population urbaine résidente des différents centres urbains

	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Total
<i>Effectifs de population</i>				
1960	59126	54260	98298	209874
1975	172661	115063	74886	362610
1985	441514	288668	258747	1011074
1996	709736	309771	581661	1601168
<i>Taux d'accroissement annuel moyen</i>				
1960-75	7,4	5,1	- 1,7	3,7
1975-85	9,4	6,9	12,4	10,3
1985-96	4,3	0,6	7,4	4,2

Cette évolution cache évidemment des disparités entre les villes (tableau 9). Ainsi, si l'évolution des deux principales villes du pays est particulièrement rapide au cours des deux premières périodes (1960-75 et 1975-85), au cours du dernier intervalle intercensitaire, le taux d'accroissement s'est réduit de moitié à Ouagadougou et de 2/3 environ à Bobo-Dioulasso. Ce sont à présent les autres villes qui présentent le dynamisme le plus important, même si le taux de croissance annuel moyen a nettement régressé là aussi. La croissance démographique des deux plus grandes villes du pays a eu après l'indépendance une part importante dans la croissance du milieu urbain. Aujourd'hui, ce sont les autres villes qui contribuent le plus à cette croissance. En fait, comme on l'a souligné précédemment, c'est l'accession au rang de villes de nouvelles localités qui influence l'accroissement du milieu urbain dans son ensemble.

Ce nouveau classement de certaines localités dans le milieu urbain, tout en ayant une influence sur la dynamique de l'ensemble de la population urbaine, atteste d'un phénomène intéressant qui est le développement de centres urbains secondaires ayant une croissance démographique non négligeable. C'est ainsi que des localités urbaines comme Pouytenga, Dori, Dedougou ou Gaoua ont aujourd'hui (de 1985 à 1996) une croissance démographique aussi rapide, voire plus rapide, que celle de Ouagadougou. Une telle évolution est positive dans la

mesure où elle nous éloigne des effets négatifs liés à la macrocéphalie urbaine. Mais elle reste problématique dans la mesure où dans ces nouveaux espaces urbains la satisfaction des besoins essentiels des populations n'est pas nécessairement assurée.

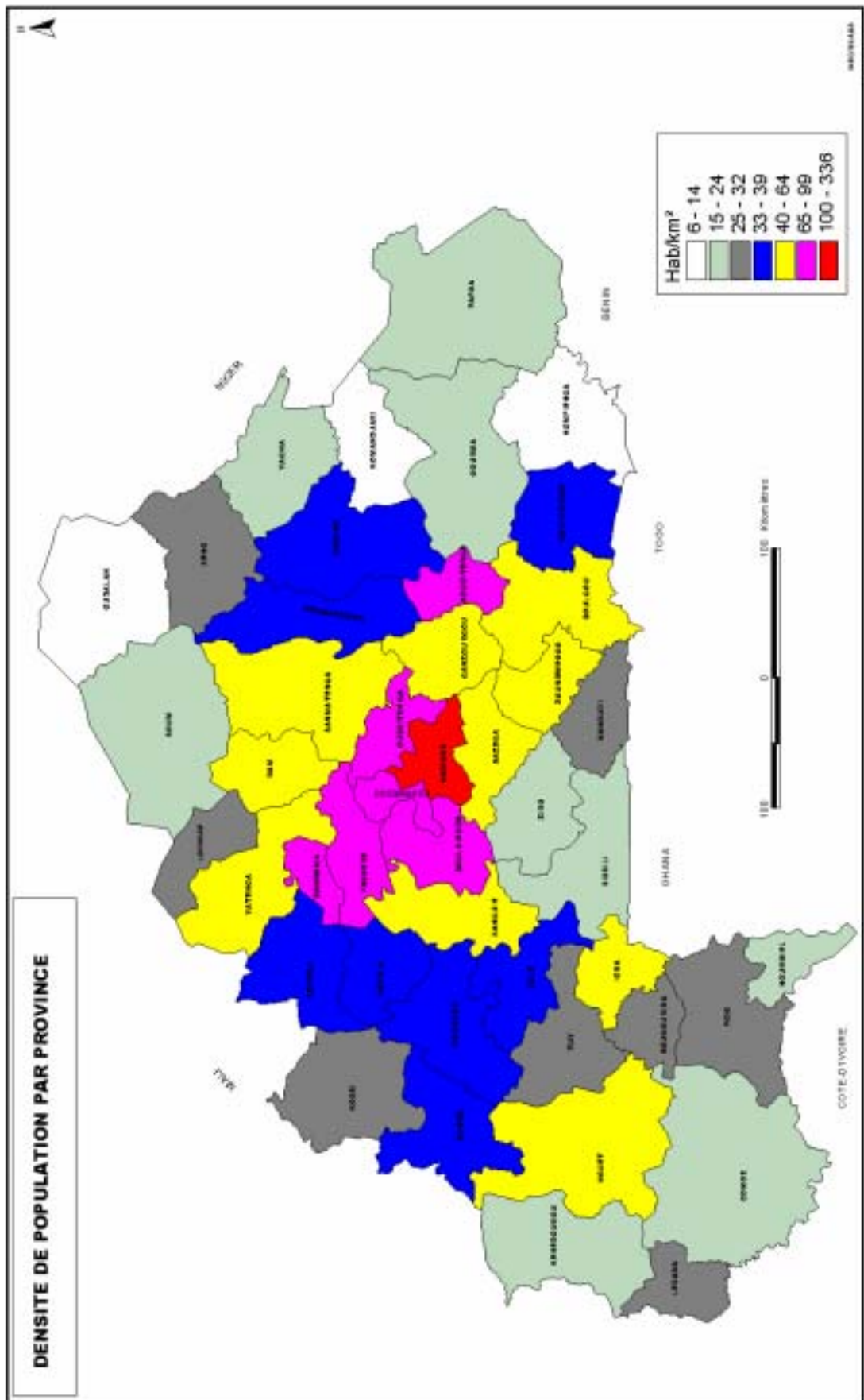
En effet, l'appréciation de l'accroissement urbain de façon objective ne peut se limiter aux aspects purement quantitatifs. Il faut pouvoir tenir compte également de la qualité des nouveaux espaces urbains. Malheureusement, cela n'est pas possible. Si on considère l'exemple de Ouagadougou, l'extension en surface de l'espace urbain a une influence certaine sur sa croissance démographique. Or, cette extension, liée au développement de l'habitat spontané et à l'intégration dans la ville d'anciens espaces ruraux, pose de grands problèmes de gestion (en matière d'assainissement et d'équipement particulièrement). Il y a lieu, pour une meilleure gestion des centres urbains, que leur espace soit défini et délimité afin de circonscrire leur expansion spatiale. Une telle limitation permet un contrôle et une orientation de l'urbanisation, ce qui facilite la prévision et la planification des besoins à satisfaire.

2.3. LA REPARTITION DE LA POPULATION PAR PROVINCE

La population est inégalement répartie entre les provinces (Annexe 3). Aucune province n'a un effectif de population supérieur au million qui lui permettrait d'être qualifiée de grande agglomération. Seule la province du Kadiogo avoisine cet effectif avec 941 894 habitants. Les provinces qui abritent les grandes villes du Burkina Faso viennent en tête en terme d'effectifs : le Kadiogo et le Houet. On retrouve au niveau intermédiaire les provinces du Boulkiemdé et du Sanmatenga dont les effectifs de population sont presque de moitié ceux de la province du Kadiogo. A l'autre extrême, se retrouvent les nouvelles provinces de la Komandjoari et de la Kompienga. Pour la dernière, la population n'atteint pas les 50 000 habitants, illustration d'une certaine concentration de la population.

Du nouveau découpage territorial, on retiendra que les anciennes provinces ont les plus gros effectifs à l'exception des provinces du Bougouriba, du Nahouri, de l'Oudalan et de la Sissili. Sur les 15 nouvelles provinces, seule celle du Banwa rivalise, en termes d'effectif, avec les anciennes provinces. Concernant la répartition par sexe, on note une prédominance presque exclusive des femmes dans les provinces. Il n'y a que les provinces du Kadiogo, de la Komandjoari, du Séno et du Yagha qui ne connaissent pas cette situation. Les migrations masculines en seraient l'explication.

Carte 1 : Répartition de la population du Burkina Faso par province



Sur le plan des densités, les écarts sont très prononcés avec des extrêmes : 5,8 hab./km² dans la Komienga et 335,8 hab./km² dans le Kadiogo. Il y a une nette opposition entre provinces densément peuplées et provinces relativement peu peuplées (Annexe 3). Les différentes densités sont le reflet du degré de concentration des populations sur l'espace (Carte 1). Vingt-sept (27) provinces ont une densité en dessous de la moyenne nationale (38,1 hab./km²). Trois nouvelles provinces seulement ont des densités supérieures à la densité du pays. Au regard des écarts à la densité moyenne, le pays reste encore faiblement peuplé.

CONCLUSION

La répartition spatiale de la population qui constitue le thème du présent chapitre a été analysée en fonction de trois découpages (les régions économiques, les provinces et la distinction urbain/rural) et en focalisant l'attention sur la population résidente, c'est-à-dire celle qui vit habituellement sur le territoire et constitue de ce fait la population-cible des différentes politiques nationales. Il faut noter que le nouveau découpage du territoire national en 45 provinces et 10 régions économiques, adopté après le recensement de 1985, rend très difficile le suivi dans le temps des entités spatiales correspondantes.

Au recensement général de la population et de l'habitat de décembre 1996, la population résidente totale comptait 10 312 609 personnes, parmi lesquelles 51,8 % de femmes. Cet effectif implique que le Burkina Faso a connu, sur la période intercensitaire 1985-1996, un taux d'accroissement annuel moyen de 2,38 %. Un tel taux, si il se maintenait durablement, produirait un doublement de l'effectif de la population en 29,5 ans. Cela reste un rythme d'évolution rapide, comparé aux croissances démographiques des pays non africains. Mais, comparé cette fois à la période intercensitaire précédente (taux annuel moyen de 2,67 %, de 1975 à 1985), le rythme de la croissance démographique se ralentit. Il est vrai que le sous dénombrement probable de la population au recensement de 1975 impose de la prudence quant aux tendances constatées, mais les indices convergent pour soutenir l'hypothèse d'une croissance démographique en baisse. Cette perspective est positive si l'on considère que la densité moyenne au niveau national est déjà de 38 hab./km², près du double de ce qu'elle était en 1975 (21 hab./km²). Compte tenu des contraintes du milieu, et parti-culièrement de la disponibilité en terres de culture, une telle progression ne peut se poursuivre sans compromettre, en milieu rural, la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Au niveau régional, on observe une égale répartition de la population résidente entre les régions. Seules la région du Centre, qui englobe le Kadiogo et Ouagadougou, et la région du Sud-Ouest s'écartent nettement de la moyenne, la première par excès (19,8 % de la population résidente totale) et la seconde par défaut (4,7 % de ce même effectif). Au niveau provincial, la répartition spatiale de la population fait ressortir de nettes inégalités entre les provinces, les nouvelles provinces étant bien moins peuplées que les anciennes.

Avec seulement 15,5 % de population résidant dans les villes, le Burkina Faso reste un pays faiblement urbanisé, même si le rythme d'urbanisation reste élevé (4,3 % de 1985 à 1996) et supérieur à la croissance démographique. Aujourd'hui, la population urbaine se répartit entre 26 villes. Celles-ci n'étaient que 5 au recensement de 1975 et 18 en 1985. Bien entendu, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso restent, et de loin, les deux principales villes du pays, avec respectivement 44,3 % et 19,4 % de la population urbaine totale du pays. Mais, les nouveaux centres urbains connaissent à présent un dynamisme démographique important.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population résidente du Burkina Faso par province et par milieu de résidence

Provinces	Milieu de résidence						Total	Taux d'urbanisation
	Urbain			Rural				
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble		
Bale	7712	7762	15474	74168	78528	152696	168170	9,2
Bam	8822	9071	17893	90563	103095	193658	211551	8,5
Banwa	-	-	-	106571	108726	215297	215297	
Bazega	-	-	-	99280	114544	213824	213824	
Bougouriba	-	-	-	36719	39779	76498	76498	
Boulgou	15297	16169	31466	180305	203812	384117	415583	7,6
Boulkiemde	36014	36476	72490	152566	196246	348812	421302	17,2
Comoe	31540	31008	62548	85471	93357	178828	241376	25,9
Ganzourgou	-	-	-	121621	135300	256921	256921	
Gnagna	4575	4385	8960	146386	152026	298412	307372	2,9
Gourma	14910	14344	29254	92769	98093	190862	220116	13,3
Houet	157021	152750	309771	178912	183431	362343	672114	46,1
Ioba	-	-	-	77018	84466	161484	161484	
Kadiogo	364674	345062	709736	110015	122143	232158	941894	75,4
Kenedougou	8405	8176	16581	89661	92299	181960	198541	8,4
Komandjoari	-	-	-	25505	24979	50484	50484	
Kompienga	2428	2278	4706	17882	18178	36060	40766	11,5
Kossi	9599	9506	19105	105505	106083	211588	230693	8,3
Koulpelogo	-	-	-	91113	96286	187399	187399	
Kouritenga	26217	27122	53339	90574	106204	196778	250117	21,3
Kourweogo	-	-	-	52494	65502	117996	117996	
Leraba	-	-	-	43920	49007	92927	92927	
Loroum	-	-	-	52260	59079	111339	111339	
Mouhoun	17128	16687	33815	99259	102317	201576	235391	14,4
Nahouri	8417	8729	17146	48883	53710	102593	119739	14,3
Namentenga	-	-	-	121144	131594	252738	252738	
Nayala	-	-	-	67470	68923	136393	136393	
Noumbiel	-	-	-	25530	25901	51431	51431	
Oubritenga	-	-	-	92393	104844	197237	197237	
Oudalan	-	-	-	67779	69381	137160	137160	

Annexe 1 : Répartition de la population résidente du Burkina Faso par province et par milieu de résidence (suite)

Provinces	Milieu de résidence						Total	Taux d'urbanisation
	Urbain			Rural				
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble		
Passore	9229	9243	18472	116664	136728	253392	271864	6,8
Poni	8195	8229	16424	85344	94132	179476	195900	8,4
Sanguie	11006	11528	22534	104906	122143	227049	249583	9,0
Sanmatenga	16985	16973	33958	199942	230132	430074	464032	7,3
Seno	11946	11822	23768	89233	88759	177992	201760	11,8
Sissili	-	-	-	74082	79352	153434	153434	
Soum	-	-	-	125152	127841	252993	252993	
Sourou	7538	7680	15218	85102	88192	173294	188512	8,1
Tapoa	-	-	-	115173	119795	234968	234968	
Tuy	-	-	-	77382	83340	160722	160722	
Yagha	-	-	-	58958	57461	116419	116419	
Yatenga	26582	25611	52193	181665	210705	392370	444563	11,7
Ziro	-	-	-	57648	61571	119219	119219	
Zoncoma	7615	8702	16317	93563	103570	197133	197133	8,3
Zoundweogo	-	-	-	50477	60860	111337	127654	
Ensemble du pays	811855	789313	1601168	4159027	4552414	8711441	10312609	15,5

Annexe 2 : Composition des régions économiques du Burkina Faso

N°	Régions	Provinces
1	BOUCLE DU MOUHOUN	Bale Banwa Kossi Mouhoun Nayala Sourou
2	CENTRE	Bazega Ganzourgou Kadiogo Kourweogo Nahouri Oubritenga Zoundweogo
3	CENTRE EST	Boulgou Koumpelogo Kouritenga
4	CENTRE NORD	Bam Namentenga Sanmatenga
5	CENTRE OUEST	Boulkiemde Sanguie Sissili Ziro
6	EST	Gnagna Gourma Komandjoari Kempienga Tapoa
7	NORD	Loroum Passore Yatenga Zonoma
8	OUEST	Comoe Houet Kenedougou Leraba Tuy
9	SAHEL	Oudalan Seno Soum Yagha
10	SUD OUEST	Bougouriba Ioba Noumbiel Poni

Annexe 3 : Répartition de la population résidente par sexe et par province

Provinces	Masculin	Féminin	Ensemble	Superficie	Densité
Bale	81880	86290	168170	4596	36,6
Bam	99385	112166	211551	4084	51,8
Banwa	106571	108726	215297	5888	36,6
Bazega	99280	114544	213824	3964	53,9
Bougouriba	36719	39779	76498	2815	27,2
Boulgou	195602	219981	415583	6687	62,2
Boulkiemde	188580	232722	421302	4268	98,7
Comoe	117011	124365	241376	15302	15,8
Ganzourgou	121621	135300	256921	4179	61,5
Gnagna	150961	156411	307372	8470	36,3
Gourma	107679	112437	220116	11145	19,8
Houet	335933	336181	672114	11571	58,1
Ioba	77018	84466	161484	3251	49,7
Kadiogo	474689	467205	941894	2805	335,8
Kenedougou	98066	100475	198541	8139	24,4
Komandjoari	25505	24979	50484	5043	10,0
Kompienga	20310	20456	40766	6998	5,8
Kossi	115104	115589	230693	7328	31,5
Koulpelogo	91113	96286	187399	5348	35,0
Kouritenga	116791	133326	250117	2621	95,4
Kourweogo	52494	65502	117996	1588	74,3
Leraba	43920	49007	92927	3132	29,7
Loroum	52260	59079	111339	3587	31,0
Mouhoun	116387	119004	235391	6659	35,4
Nahouri	57300	62439	119739	3748	32,0
Namentenga	121144	131594	252738	6466	39,1
Nayala	67470	68923	136393	3923	34,8
Noumbiel	25530	25901	51431	2736	18,8
Oubritenga	92393	104844	197237	2778	71,0
Oudalan	67779	69381	137160	9832	14,0
Passore	125893	145971	271864	3866	70,3
Poni	93539	102361	195900	7351	26,7
Sanguie	115912	133671	249583	5183	48,2
Sanmatenga	216927	247105	464032	9290	50,0
Seno	101179	100581	201760	6866	29,4
Sissili	74082	79352	153434	7147	21,5
Soum	125152	127841	252993	12205	20,7
Sourou	92640	95872	188512	5768	32,7
Tapoa	115173	119795	234968	14572	16,1
Tuy	77382	83340	160722	5633	28,5
Yagha	58958	57461	116419	6457	18,0
Yatenga	208247	236316	444563	6987	63,6
Ziro	57648	61571	119219	5128	23,3
Zondoma	58092	69562	127654	1759	72,6
Zoundweogo	93563	103570	197133	3601	54,7
Ensemble du pays	4970882	5341727	10312609	270764	38,1